



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES
PROFESSEURS DES ECOLES**

SESSION 2021

RAPPORT DU JURY

Table des matières

I. Epreuves écrites d'admissibilité

I-1. - Epreuve écrite de français

I-2. - Epreuve écrite de mathématiques

I-3. - Epreuve écrite de langue corse (concours externe public spécial langue corse et 2nd concours interne public spécial langue corse)

II. Epreuves orales d'admission

II-1. – Epreuve orale « mise en situation professionnelle »

II-2. – Epreuve orale « entretien à partir d'un sujet EPS et d'un dossier fourni par le jury »

II-3. – Epreuve orale en langue corse

III. Eléments statistiques

I - Epreuves écrites d'admissibilité

I-1. - Epreuve écrite de français

L'épreuve de français, d'une durée de quatre heures, est maintenant bien connue des candidats, qui disposaient, pour leur préparation, des rapports des années antérieures.

L'arrêté précise :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

- 1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.*
- 2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.*
- 3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.*

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Le présent rapport dresse un bilan de l'épreuve pour la session 2021 : il gagne à être complété par les rapports des années précédentes.

Cependant, les modalités de l'épreuve étant modifiées à partir de la session 2022, le présent rapport ne reviendra pas en détail sur les conseils utiles aux candidats relativement aux exercices qui ne seront pas conservés à compter de la session 2022 du concours.

Éléments statistiques :

Note la plus basse : 0

Note la plus haute : 17,75

Moyennes de l'épreuve (sur 20) :

- Concours externe privé : 8,6
- 3^e concours public : 11
- Concours externe public standard : 8,9
- Concours externe public spécial langue régionale : 7
- 2nd concours interne standard : 8,8
- 2nd concours interne spécial langue régionale : 4,6

PREMIERE PARTIE : QUESTION RELATIVE AUX TEXTES PROPOSES (11 POINTS)
--

Le sujet invitait les candidats à analyser et mettre en perspective la manière dont les quatre textes du corpus envisageaient l'expérience de la solitude.

Le corpus était composé de textes variés proposant une approche nuancée de l'expérience de la solitude, envisagée dans différents contextes et selon différents points de vue.

REMARQUES GENERALES

Cet exercice n'étant plus proposé à partir de la session 2022, le présent rapport reviendra sur les défauts constatés dans les copies et proposera des pistes de correction, mais ne développera pas de manière conséquente les conseils aux futurs candidats.

Cette première partie de l'épreuve a mis les candidats en difficulté : la capacité de synthèse nécessitant de croiser les textes proposés semble poser problème.

En effet, de manière générale, les propos manquent bien souvent de clarté, à la fois dans leur organisation et dans leur formulation : le caractère démonstratif du développement perd ainsi considérablement en efficacité.

Par ailleurs, le jury souligne les erreurs de syntaxe et d'orthographe grammaticale et lexicale, qui nuisent à la compréhension, mais également, indirectement, à la crédibilité du propos.

Il est à noter que ces remarques devront être prises en considération pour la nouvelle version de l'épreuve de français, qui comportera une partie « réflexion et développement » dans laquelle les capacités rédactionnelles seront évaluées.

Introduction

Dès l'introduction, la question est bien souvent reprise sans reformulation ni problématisation permettant de déployer d'autres dimensions du sujet.

Par ailleurs, l'identification du genre de chaque texte est bien souvent confuse.

Développement

Le développement en soi montre des faiblesses de construction d'un véritable plan, logique et raisonné. Le regroupement de certains d'entre eux tient parfois lieu de « partie » non problématisée, autour d'éléments de réponse communs. Ainsi, les candidats opposent souvent, de manière simpliste, les textes deux à deux, sans aucune recherche de nuance.

Par ailleurs, les textes ne sont pas assez exploités : nombre de copies ne les citent pas précisément et se contentent de paraphrases, plus ou moins interprétatives, quand elles ne sont pas erronées ou induisent des contre-sens sur le

caractère inhérent à la condition humaine de la solitude. La mise en relation des textes est, du reste, trop souvent parcellaire, voire omet l'exploitation totale de certains textes. Ainsi, des aspects essentiels du sujet sont souvent totalement occultés.

Enfin, certains candidats ajoutent à leur développement des idées personnelles, ce qui n'est pas attendu dans ce type d'exercice.

Conclusion

Dans les conclusions, on remarque fréquemment des ouvertures maladroites sur le contexte actuel.

PRESENTATION DES TEXTES

Texte 1

Rousseau, *Rêveries du promeneur solitaire* (1782)

Dans cette page, Rousseau se livre à une forme d'introspection et de réflexion sur la solitude présentée ici positivement : elle permet en effet de rentrer en soi-même, d'éprouver un sentiment de paix et de contentement, de se sentir pleinement exister. Elle ouvre la porte vers la méditation et la rêverie. Mais Rousseau analyse les conditions nécessaires à cette expérience heureuse de la solitude : elle n'est pas donnée à tous, car la plupart des hommes sont continuellement en proie à l'agitation et aux passions et ne peuvent goûter les charmes de la solitude. Il faut à la fois des conditions extérieures et des conditions intérieures : un environnement calme, mais non totalement figé ni mortellement silencieux, et une « imagination riante ». La solitude ne devient féconde et heureuse que si le « mouvement se fait en dedans de nous », par la rêverie.

Texte 2

Maupassant, *Solitude* (1883)

Cette nouvelle met en scène deux personnages, le narrateur, qui reste silencieux, et un vieil ami. Au cours d'une promenade nocturne sur les Champs-Élysées, cet ami se livre à une réflexion philosophique sur la solitude irréductible de l'être humain. L'homme est éternellement seul et tous ses efforts qui tendent à fuir la solitude sont vains. L'amour même est un leurre et ne peut rompre la solitude inhérente à la nature même de l'homme. Seuls les simples d'esprit n'en souffrent pas, et les poètes qui peuplent leur vie de rêves.

Texte 3

Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique* (1967)

La page est celle du journal que tient Robinson Crusoé sur son île Speranza. Il s'y livre à une analyse de sa situation, de son rapport à la solitude et aux effets de celle-ci sur lui. La solitude absolue dans laquelle il est plongé tend à le déshumaniser, à lui faire perdre peu à peu ce qui le fait homme, ses habitudes, ses rites, sa perception du monde, sa confiance en ses propres facultés, voire son langage. L'absence de tout interlocuteur, de toute forme d'interaction avec autrui le fait plonger dans des ténèbres affectives mais également intellectuelles et sensorielles.

Texte 4

Tesson, *Dans les Forêts de Sibérie* (2011)

Le texte est le récit d'une expérience réelle, d'une solitude choisie par l'auteur qui a vécu plusieurs mois en ermite dans une cabane en Sibérie. Il tient un journal dans lequel il analyse sa situation et son rapport à la solitude et au monde qui l'entoure. Ses réflexions s'inspirent également de lectures qu'il cite (Tournier, Rousseau) et de saints ou sages qui ont pratiqué l'érémisme (St François d'Assise, Bouddha). Tesson évoque la libération que constitue la solitude quand on n'est plus sous le regard des autres, mais aussi le danger de relâchement déshumanisant qu'elle constitue. Il évoque les difficultés ou les souffrances qui tiennent moins pour lui à l'ennui qu'à l'impossibilité de partager la beauté de l'instant avec un être aimé. Enfin, il souligne la posture qu'adopte naturellement l'ermite. Dans l'âpreté de la solitude, le solitaire gagne à être bienveillant et attentif au monde qui l'entoure. Il développe ainsi bonté pour les animaux, mansuétude pour l'humanité et émerveillement devant la nature.

PROPOSITION DE CORRIGE

I. L'épreuve de la solitude / La solitude destructrice

- a. Une solitude vécue douloureusement
- La plupart des hommes goûtent peu les charmes de la solitude selon Rousseau car ils sont agités de passions continuelles. De même, l'entourage de Tesson le met en garde contre l'ennui, « l'ennemi mortifère ». Le personnage de Maupassant entraîne le narrateur dans une promenade pour éviter de rentrer chez lui et de se retrouver seul. Il constate que « tous nos actes ne tendent qu'à fuir cette solitude ». La dernière phrase du texte 3 « quelqu'un, grands dieux, quelqu'un » résonne comme un appel désespéré.
 - La solitude peut être de deux ordres : liée aux circonstances, elle peut être subie et vécue comme une situation anormale, exceptionnelle et douloureuse. C'est le cas de Robinson échoué sur une île, privé de toute compagnie. La solitude est un « milieu corrosif » qui use et détruit peu à peu celui qui en est victime. Mais il existe une solitude intrinsèque, au milieu des autres hommes : elle est le propre de l'individu, dont la pensée est « insondable » (Maupassant). Nul ne peut échapper à cette solitude inhérente à la condition humaine, pas même le couple amoureux ou les deux amis qui conversent parce que l'autre reste impénétrable, irrémédiablement loin et incompréhensible.
 - Dès lors, la souffrance est le plus souvent le corollaire de l'isolement : « abominable supplice d'avoir compris », « je souffre horriblement » (Maupassant). Même si leur solitude est choisie, Rousseau a conscience de la difficulté de sa situation (« Un silence absolu porte à la tristesse, offre une image de la mort », risque de « nous rendre au sentiment de nos malheurs ») et Tesson évoque le « chagrin » de ne pouvoir partager les instants vécus.
- b. Solitude et altération du rapport au monde
- L'absence d'autrui : plus que l'ennui, c'est l'impossibilité de partager l'instant, la beauté, la contemplation du monde qui rend la solitude difficile pour Tesson.
 - Mais plus encore : c'est l'interaction avec autrui qui conditionne notre rapport au monde et nous permet de le comprendre. La contemplation solitaire est un « fardeau », alors que le regard des autres continue de faire vivre le monde et sa représentation : « nos semblables confirment la réalité du monde » (Tesson).
 - Dès lors, l'absence de l'autre fait douter le solitaire de sa propre perception et de sa faculté à voir et à comprendre ce qui l'entoure : « Je suis assailli de doutes sur la véracité du témoignage de mes sens » (Tournier). La présence de l'autre apporte « un point de vue possible » (Tournier) et permet d'extrapoler ce qu'on ne voit pas. Cette perception du monde se réduit avec la solitude : « Mes relations avec les choses se trouvent elles-mêmes dénaturées par ma solitude » (Tournier). La solitude détruit l'intelligibilité du monde.
- c. Solitude et déchéance
- Robinson observe le travail de sape de la solitude, qui le mine et remet en question son humanité. Il observe les effets de cette « déshumanisation » progressive (Tournier) : d'après lui, la construction de l'homme (« habitudes, réflexes, rêves... ») est rendue possible par la présence de l'autre. Dans la solitude, l'homme risque de perdre son caractère humain.
 - Robinson met en avant la vacuité du langage qui ne serait pas partagé : « l'expérience contrarie dans leur essence même les mots que j'emploie » (Tournier).
 - Tesson décrit le « relâchement » des Sibériens solitaires, « avachis sur un lit de mégots ».

II. L'attrait de la solitude / une solitude féconde

- a. Une forme de libération
- Seul, on ne renvoie son image à personne et l'on éprouve alors le bonheur de s'abstraire des conventions sociales (« impératif social », Tesson) : « heureux de n'avoir pas à mettre le couvert » (Tesson) ; « la présence des autres exerce un contrôle sur les actes » (Tesson).
 - La solitude est nécessaire si « on ne peut plus rien faire ici-bas d'utile et de bon pour autrui et pour soi » (Rousseau) ; elle constitue un « dédommagement ».
 - La solitude guérit des maux infligés par le rapport aux autres (« baume appliqué sur la plaie de la méfiance à l'égard de ses semblables » Tesson).
- b. Un nouveau regard porté sur le monde et la nature
- La solitude permet l'observation attentive de la nature. C'est un véritable exercice spirituel de contempler la nature dans ses manifestations les plus ténues : « je tâche de bien me pénétrer du spectacle [de la neige qui tombe] ». L'ermite suit des yeux le plus grand nombre de flocons possible : « exercice épuisant » (Tesson).

Rousseau est sensible aux murmures de la nature qui peuplent sa solitude : « ruisseau murmurant », « assis sur les rives du lac agité » ; il trouve une consolation dans « l'herborisation » (cité par Tesson).

- Une attitude bienveillante : la solitude de l'ermite l'invite à adopter une posture ouverte, bienveillante à l'égard du monde. Le personnage même de Maupassant, quoique désespéré, pose sur les hommes un regard de « pitié » devant leurs efforts inconscients et vains pour fuir la solitude. Tesson évoque le « devoir de vertu » que le solitaire développe selon Rousseau : « la solitude de Rousseau génère la bonté ». Tesson explique que l'intérêt de l'ermite, dans l'âpreté de la solitude, est de « se montrer bienveillant avec ce qui l'entoure, de rallier à sa cause bêtes, plantes et dieux ».

c. Un nouveau rapport à soi-même

- Le solitaire peut jouir de lui-même et de sa propre existence (Rousseau) : il éprouve un « sentiment de contentement et de paix qui suffirait pour rendre cette existence chère et douce ».
- Dans la solitude, l'ermite apprend à se connaître lui-même : « je me nourris, il est vrai, de ma propre substance, mais elle ne s'épuise pas » (Rousseau cité par Tesson).
- L'homme qui sait tirer profit de la solitude est celui doté d'une « imagination riante » (Rousseau), le poète qui peuple la solitude de ses rêves (Maupassant évoquant Musset).

DEUXIEME PARTIE : CONNAISSANCE DE LA LANGUE (11 POINTS)

Concernant la partie « connaissance de la langue », l'arrêté précise :

« Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines. »

REMARQUES GENERALES

Le sujet comportait 5 questions nécessitant :

- d'identifier la nature et la fonction de mots ciblés dans le corpus de textes.
- de relever et de classer les propositions d'une phrase complexe.
- d'identifier des temps et des modes verbaux, et de donner leur valeur en contexte.
- d'accorder des participes passés et de justifier ces accords.
- de donner la formation et le sens d'un mot extrait du corpus de textes, ainsi que de proposer des mots de la même famille.

Les questions mobilisaient des connaissances élémentaires relatives à différents domaines de l'étude de la langue française (syntaxe, lexicque, conjugaison, etc.). Le sujet ne comportait aucune difficulté particulière, et les corpus proposés étaient systématiquement fondés sur des occurrences qui ne posaient aucun problème d'interprétation ou d'analyse.

De manière générale, cette partie de l'épreuve réservée à l'étude de la langue révèle des lacunes considérables, qu'on ne saurait tolérer de la part de futurs professeurs des écoles, destinés à enseigner des éléments grammaticaux qu'eux-mêmes ne maîtrisent bien souvent que de manière très lacunaire.

On relèvera, en particulier, une tendance générale à l'approximation : qu'il s'agisse d'identifier la fonction d'un mot ou d'une proposition, de justifier un accord ou d'expliquer la valeur d'un temps, les candidats manquent fréquemment de précision, les réponses sont partielles, maladroitement, voire obscures. Le jury rappelle donc la nécessité, en français comme dans les autres domaines, de ne pas faire l'économie de la clarté, de la précision et de l'exhaustivité, à la fois dans le raisonnement et dans le lexicque employé : telles sont les exigences qui doivent régir l'ensemble du travail proposé.

Le jury recommanderait, par ailleurs, aux candidats de s'abstenir de reformuler les consignes sous la forme « relevons et analysons les participes passés de cet extrait... » et ceci pour chaque exercice. La perte de temps est considérable et l'effet sur les correcteurs particulièrement contre-productif.

ELEMENTS DE CORRECTION ET REMARQUES SUR LES COPIES

1. Les mots soulignés sont des pronoms. Indiquez pour chacun de quel pronom il s'agit et donnez sa fonction dans la phrase (texte 4).

Correction :

Qui	Pronom interrogatif	Sujet du verbe « dîner ».
On	Pronom personnel indéfini	Sujet du verbe « fermer ».
La	Pronom personnel	COD du verbe « percevoir ».
Me	Pronom personnel	COI ou COS du verbe « faire ».
Qui	Pronom relatif	Sujet du verbe « parler ».
Lui	Pronom personnel	COI (ou COS) du verbe « imposer ».
Il	Pronom personnel	Sujet inversé du verbe « ajouter ».

Remarques :

Le corpus était relativement simple (composé d'une majorité de pronoms personnels), mais a donné lieu à d'importantes difficultés d'identification. Ainsi, par exemple, le pronom interrogatif n'a été correctement identifié que par quelques copies. Plus grave, de nombreuses copies n'ont pas identifié correctement les pronoms personnels. Par ailleurs, les candidats doivent être plus rigoureux dans la manière dont ils évoquent les fonctions : la mention "sujet" ou "COD" ne peut suffire : un mot est sujet (ou COD) d'un verbe, à citer, conjugué, entre guillemets, ou sans guillemets sous sa forme à l'infinitif présent. Il en est de même pour les autres fonctions.

2. Dans la phrase suivante (texte 1), distinguez la proposition principale des propositions subordonnées. Indiquez la nature et la fonction des subordonnées.

« Mais un infortuné qu'on a retranché de la société humaine et qui ne peut plus rien faire ici-bas d'utile et de bon pour autrui ni pour soi, peut trouver dans cet état, à toutes les félicités humaines, des dédommagements que la fortune et les hommes ne lui sauraient ôter. »

« Mais un infortuné [...] peut trouver dans cet état, à toutes les félicités humaines, des dédommagements »	Proposition principale.
« qu'on a retranché de la société humaine »	Proposition subordonnée relative, complément de l'antécédent « infortuné » / complément du nom « infortuné » / épithète du nom « infortuné » / expansion du nom « infortuné ».
« qui ne peut plus rien faire ici-bas d'utile et de bon pour autrui ni pour soi »	Proposition subordonnée relative, complément de l'antécédent « infortuné » / complément du nom « infortuné » / épithète du nom « infortuné » / expansion du nom « infortuné », coordonnée à la précédente.
« que la fortune et les hommes ne lui sauraient ôter »	Proposition subordonnée relative, complément de l'antécédent « dédommagements » / complément du nom « dédommagements » / épithète du nom « dédommagements » / expansion du nom « dédommagements ».

Remarques :

La phrase proposée ne comportait, en dehors de la proposition principale, que des propositions subordonnées relatives : d'un point de vue syntaxique, elle était donc d'une grande simplicité. Cette question a pourtant donné lieu à de nombreuses erreurs.

Là encore, les candidats gagneront notamment à être plus rigoureux dans l'évocation des fonctions : la mention "complément de l'antécédent" ne suffit pas, et l'antécédent en question doit être mentionné entre guillemets.

Par ailleurs, les propositions doivent être recopiées dans leur intégralité.

3. Dans cet extrait du texte 3, donnez le temps et le mode des verbes soulignés et justifiez leur emploi.

« J'étais encore tout chaud de mes contacts avec mes compagnons de bord. Je poursuivais imaginativement le dialogue interrompu par la catastrophe. Et puis elle s'est révélée déserte. J'avançai dans un paysage sans âme qui vive. Derrière moi, le groupe de mes malheureux compagnons s'enfonçait dans la nuit. »

Verbe	Mode	Temps	Valeur d'emploi
étais	Indicatif	Imparfait	Valeur durative, descriptive, présentation de l'arrière-plan.
poursuivais	Indicatif	Imparfait	Valeur durative, descriptive, présentation de l'arrière-plan.
s'est révélée	Indicatif	Passé composé	Action passée, achevée.
avançai	Indicatif	Passé simple	Valeur ponctuelle, marquant une étape dans la narration, présentation d'une action de premier plan.
s'enfonçait	Indicatif	Imparfait	Valeur durative.

Remarques :

Le passage à analyser était composé de cinq formes verbales illustrant les principaux temps du récit (en l'occurrence, le passé simple, l'imparfait et le passé composé de l'indicatif).

On déplore l'absence de précision dans les réponses concernant tout d'abord l'identification de la forme verbale : le temps est souvent donné sans précision du mode, comme s'il allait de soi, par exemple, que la mention "imparfait" désignait l'imparfait de l'indicatif, ce qui témoigne, du reste, de la méconnaissance de l'existence d'un imparfait du subjonctif.

Par ailleurs, certains candidats confondent les temps du récit, dont l'emploi est pourtant extrêmement fréquent (ainsi, le passé simple est parfois identifié comme un futur de l'indicatif).

Il en est de même concernant la valeur des temps : les candidats formulent des réponses très approximatives, accumulant les valeurs ou paraphrasant maladroitement certains énoncés grammaticaux.

Au regard de ces erreurs, le jury rappelle que l'étude de la langue n'est pas affaire d'impression : l'identification des formes verbales et de leur valeur nécessite une solide maîtrise de l'ensemble du système verbal, ainsi qu'une compréhension fine des textes.

4. Dans les phrases suivantes, relevez les participes passés et justifiez leur terminaison.

- Il est vrai que ces dédommagements ne peuvent être sentis par toutes les âmes ni dans toutes les situations. (Texte 1)
- Alors le secours d'une imagination riante est nécessaire et se présente assez naturellement à ceux que le ciel en a gratifiés. (Texte 1)
- Privée de sève, cette délicate efflorescence s'étiole et se désagrège. (Texte 3)
- Les phares ont disparu de mon champ. (Texte 3)

sentis	« sentis » est utilisé avec l'auxiliaire « être » et s'accorde avec le sujet « dédommagements » au masculin pluriel.
gratifiés	« gratifiés » est utilisé avec l'auxiliaire « avoir », il s'accorde donc en genre et en nombre avec le COD « que » antéposé reprenant le pronom « ceux » (masculin pluriel).
privée	« privée » en tant qu'épithète détachée, ou apposée, s'accorde avec le nom « efflorescence ».
disparu	« disparu » utilisé avec l'auxiliaire « avoir » sans COD antéposé ne s'accorde pas.

Remarques :

Le corpus présentait des accords simples (auxiliaire être ou auxiliaire avoir, avec ou sans COD antéposé), et ne comportait aucun cas complexe (verbes pronominaux, participe passé suivi d'un infinitif, etc.).

Les accords ont été bien souvent justes, mais les justifications proposées, elles, étaient bien souvent erronées ou manquaient de précision, témoignant ainsi d'une méconnaissance souvent totale de l'une des règles les plus élémentaires de la grammaire française.

5. Analysez la formation du mot « avilir » (texte 4, premier paragraphe) et donnez deux mots de la même famille. Expliquez ensuite le sens en contexte de « s'avilir ».

Formation : le verbe « avilir » est construit autour du radical « vil ». Ce radical est précédé du préfixe a- qui porte ici le sens de « déplacement vers quelque chose », « rapprochement » et suivi du suffixe verbal -ir.

Mots de la même famille (deux attendus) : vilain, vilénie, avilissement, vil(e)

Sens en contexte : « s'avilir » signifie ici devenir vil et être responsable de cet avilissement. Devenir vil, dans ce contexte, c'est perdre une forme de dignité sociale, que Robinson, cité par Sylvain Tesson, associe à sa propre humanité.

Remarques :

Cette question, relativement simple, nécessitait de maîtriser des notions lexicales élémentaires (suffixe et préfixe, famille de mots). Elle a pourtant bien souvent été esquivée par les candidats.

La question consistant à proposer des mots de la même famille qu'« avilir » a souvent donné lieu à une liste de synonymes, témoignant d'une méconnaissance des catégories lexicologiques les plus élémentaires.

Le verbe « avilir », quant à lui, semble avoir laissé perplexes ceux qui ont traité cette question, qui ont fréquemment échoué à définir ce verbe en contexte.

Compte tenu de l'évolution de l'épreuve écrite de français à compter de la session 2022, il est très fortement recommandé aux candidats de se fier, lors de leur préparation, à des ouvrages grammaticaux de référence, parmi lesquels les quelques titres ci-dessous.

Bibliographie indicative :

- *Grammaire du français, terminologie grammaticale*, dir. P. Monneret, F. Poli, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
- *Grammaire méthodique du français*, M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, PUF, 2004.
- *Quelle grammaire enseigner ?* dir. J.-C. Pellat, Hatier, 2011.
- *Pour enseigner la grammaire*, Roberte Tomassone, Ed. Delagrave, 2008.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE CRITIQUE DE SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT (13 POINTS)

Cette partie se compose de quatre questions nécessitant une analyse critique des documents proposés.

Eléments de barème :

- Question 1 : 2,5 pts
- Question 2 : 2,5 pts
- Question 3 : 4 pts
- Question 4 : 4 pts

REMARQUES GENERALES

Cet exercice n'étant plus proposé à partir de la session 2022, le présent rapport reviendra sur les défauts constatés dans les copies et proposera des pistes de correction, mais ne développera pas de manière conséquente les conseils aux futurs candidats.

La partie « Analyse de supports d'enseignement », pourtant essentielle, a été négligée par un trop grand nombre de candidats.

Si on relève des copies manifestant une assez bonne connaissance du cadre institutionnel et des programmes, nombreuses sont celles qui témoignent d'un manque de connaissances dans ces domaines. Du reste, la confusion entre domaines des programmes de l'école maternelle et domaines du socle commun est fréquente, de même qu'entre les notions de compétences et d'objectifs, de séquence et de séance. On note néanmoins que la distinction entre les dimensions de l'oral et de l'écrit a été souvent correctement repérée et explicitée.

Par ailleurs, trop peu de candidats parviennent à entrer dans la démarche réflexive attendue.

Ainsi, la question d'analyse critique est souvent traitée comme une simple description et non argumentée. Les copies font état de descriptions et de reformulations à partir des données du corpus plutôt que de véritables analyses reposant sur des connaissances didactiques solides, les meilleures productions se contentant de proposer des prolongements intéressants post-séances dans la dernière question. Les réponses sont peu développées et certaines propositions s'éloignent de la question posée.

De manière générale, les réponses sont imprécises et révèlent une méconnaissance des activités des élèves, du niveau des élèves de cet âge ainsi que des outils pédagogiques utilisés. La difficulté à appréhender les spécificités de l'enseignement au cycle 1 (notamment dans le domaine de l'écrit) est en effet patente.

Il semblerait que parmi les bonnes copies se situent des candidats ayant une expérience pratique en maternelle ou ayant déjà observé cette classe. Les différences entre les réponses sont en effet notables.

Enfin, certains candidats s'efforcent de plaquer des connaissances relevant de la pédagogie et des programmes de l'école élémentaire, ce qui les conduit à être hors-sujet.

Ont été valorisées les copies dans lesquelles les candidats ont essayé de prendre de la distance par rapport aux documents afin de relever les points perfectibles de la séance et de proposer des alternatives. Le jury a également valorisé les copies témoignant d'un regard critique malgré une analyse peu poussée, ainsi que les réponses qui relevaient l'intérêt des activités proposées (en dehors de celles mentionnées dans le corrigé).

Enfin, le jury souligne dans cette troisième partie également les erreurs de syntaxe et d'orthographe grammaticale et lexicale bien trop fréquentes.

ELEMENTS DE CORRECTION

1. Quel domaine et quelles compétences définis par le programme sont travaillés dans la séquence proposée (document 2) ?

Domaine : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.

Compétences travaillées :

En réception :

- Comprendre des textes écrits sans autre aide que le langage entendu.
- Communiquer avec les adultes et avec les autres enfants par le langage, en se faisant comprendre.

En production :

- Communiquer avec les adultes et avec les autres enfants par le langage, en se faisant comprendre.
- S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis. Reformuler pour se faire mieux comprendre.
- Pratiquer divers usages du langage oral : raconter.
- Dire de mémoire.
- Manifester sa curiosité par rapport à l'écrit. Pouvoir redire les mots d'une phrase écrite après sa lecture par l'adulte, les mots du titre connu d'un livre ou d'un texte.
- Participer verbalement à la production d'un écrit. Savoir qu'on n'écrit pas comme on parle.

2. L'album choisi est un récit « en randonnée » (document 1). Quelle en est la caractéristique et quel est l'intérêt de son usage pédagogique ?

Caractéristiques :

Le récit en randonnée se caractérise par la répétition du même événement présenté selon la même structure narrative et le retour d'une même formule.

À la suite d'un événement déséquilibrant, le héros engage une quête et interpelle successivement différents personnages. La chute fait le plus souvent fonction de bouquet final, de morale ou de pirouette, le déséquilibre initial trouvant alors sa résolution.

Intérêt pédagogique :

- Structuration et enrichissement du langage oral : le récit en randonnée apporte une régularité de la structure et une ritournelle répétitive des mots propre à structurer et enrichir le langage oral. La construction du récit met en valeur la nouveauté de certains mots.
- Stabilité du format, rassurant pour les jeunes lecteurs et auditeurs qui y prennent des repères.
- Appui à la compréhension : il facilite le repérage des personnages, des actions ainsi que la construction de la chronologie du récit, il permet aux auditeurs de s'approprier la structure répétitive et d'anticiper la suite de l'histoire.
- Mise en réseau avec d'autres récits en randonnée tels que *C'est moi le plus fort*, *La grenouille à grande bouche*, *De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête*, *Bon appétit*, *Monsieur lapin ! ...* etc.
- Appui à la production d'écrit : utiliser cette structure permettra, par la modalité de la dictée à l'adulte, de produire un écrit personnel à la manière de en variant un ou des personnages de l'histoire, en inventant un épisode supplémentaire...

3. Proposez une analyse critique des choix de l'enseignant dans ce qu'il nomme la « phase d'exercice » (séance 6, document 2).

- L'expression « phase d'exercice » se réfère à l'une des quatre modalités d'apprentissage de l'école maternelle : « apprendre en s'exerçant ». La manipulation du squelette de la phrase relève bien d'une phase d'entraînement.
- À propos de la phase orale :
 - Le fait de laisser aux élèves le choix d'un animal est judicieux car cela favorise l'engagement de tous dans l'activité et l'appropriation d'un vocabulaire déjà travaillé.
 - L'activité provoque une prise de parole individuelle, ce qui suppose une organisation spécifique. Dans ce scénario, on ignore les modalités d'accompagnement pédagogique qui ne sont pas précisées. Un travail d'écoute par le groupe est-il prévu ? Les interactions sont-elles envisagées dans le cadre d'une relation duelle élève-enseignant ? Cela doit être pensé en amont de la mise en œuvre et être explicité dans la fiche de préparation.
- À propos de la phase écrite :
 - L'entraînement à la production orale puis écrite d'une phrase interrogative sous une forme canonique de l'écrit, peu mobilisée à l'oral par des élèves de GS, est pertinent.
 - La prise de repères dans la chaîne orale pour produire une chaîne écrite est intéressante et favorise la compréhension du fonctionnement du principe alphabétique. Les cartes présentant le dessin de l'animal, accompagné du mot écrit, sont des variables de différenciation pédagogique. En fonction du groupe d'élèves ciblés, la quantité de cartes à leur disposition pourra varier.
 - La modalité « dictée à l'adulte » n'est en aucun cas réservée aux « élèves les plus en difficulté » ; elle figure dans le programme du cycle 1 comme une des « étapes » vers la production écrite, pour tous les élèves. En outre, la notion d'« élèves en difficulté » interroge pour la maternelle, où l'on évalue positivement les progrès de chaque enfant plus que sa distance par rapport à une norme scolaire.
- Les déplacements individuels des élèves dans la classe pour trouver des ressources existantes dans les affichages et outils didactiques favorisent leur autonomie dans la construction de leurs apprentissages.

4. Quelles sont les conditions à mettre en place pour favoriser l'utilisation des outils de référence (document 3) par les élèves ?

- Pour favoriser l'utilisation des outils de référence, il est nécessaire, lors de la démarche d'enseignement, de :
 - construire conjointement les outils avec les élèves. Souvent, cette construction intervient suite à la phase de recherche et de la mise en commun. Elle se fera essentiellement durant la phase d'institutionnalisation. Toutefois, les autres phases peuvent parfois s'y prêter comme dans la séance 4, où l'exercice d'association animal/habitat servira dans un deuxième temps à enrichir le répertoire lexical du classeur individuel de l'élève ;
 - tirer les illustrations des albums étudiés ou de la vie de classe ou de toute autre source qui facilite la reconnaissance des mots ;
 - apprendre aux élèves à utiliser les outils lors de travaux collectifs, régulièrement et fréquemment ;
 - les placer à un endroit spécifique connu et visible de tous ;
 - structurer, organiser les espaces d'affichage en délimitant des zones dédiées à la maîtrise de la langue (phonologie, trace écrite d'un album étudié, alphabet dans les trois écritures, ...) ;
 - faire repérer ces espaces et faciliter leur appropriation ;
 - les laisser à disposition dans la classe et permettre aux élèves de se déplacer pour s'en servir de manière autonome ;
 - les faire manipuler par les élèves régulièrement en mettant en place différentes activités de catégorisation (syntaxe, champ sémantique, thème, féminin/masculin, ...) et en les utilisant dans des situations de compréhension et de production ;
 - créer des situations plus individualisées au cours desquelles l'enseignant pourra étayer l'utilisation de ces outils en faisant varier :
 - la quantité des supports ;
 - la présentation (dessins au recto ou au verso pour les élèves qui prennent davantage de repères dans l'écrit) ;
 - leur format en les transposant sous format numérique pour une utilisation avec un écran numérique interactif (possibilité d'entendre la forme sonore des mots écrits) ;
 - la difficulté de lecture des mots choisis.

II-2. - Epreuve écrite de mathématiques

L'annexe 1 de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié par l'arrêté du 13 mars 2015 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles précise que :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

1. Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

2. Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures. »

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles à partir de la session 2022.

Le sujet de mathématiques de la session 2021 du CRPE s'appuie sur :

- Une partie disciplinaire équilibrée qui touche à tous les thèmes du programme de mathématiques du cycle 4. Si l'éventail des notions est large, les connaissances nécessaires à sa réussite sont plutôt basiques et classiques comme dans tous les sujets de CRPE ; les questions permettent de discriminer les connaissances des candidats. Cette partie permet de mesurer l'étendue des connaissances du candidat mais aussi de mesurer ses lacunes ; certaines questions portent sur ce qu'il aura à enseigner. On peut noter un juste équilibre des compétences mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer) mises en jeu dans les questions.

- Une partie didactique très abordable pour laquelle des réponses courtes et précises qui s'appuient sur des connaissances mathématiques sont attendues. Elle permet aussi de discriminer les candidats sachant prendre du recul par rapport à la discipline et capables d'analyse.

L'épreuve, d'une durée de quatre heures, sans être de grande difficulté, permet d'aborder de nombreux points du programme de façon équilibrée. Le sujet classique, de longueur raisonnable, laisse le temps au candidat de répondre à l'ensemble des questions posées qui sont, pour la plupart, indépendantes. Le candidat a aussi le temps pour une relecture utile pour corriger les fautes d'orthographe et pour améliorer la présentation de la copie notamment en encadrant les résultats.

La première partie est constituée d'un problème balayant de nombreuses notions comme la géométrie, les lectures graphiques, l'utilisation du tableur, etc. Elle est composée de trois parties indépendantes mais ayant toutes un lien avec le rugby. Il s'agit bien sûr d'élaborer des réponses qui relèvent de réflexions mathématiques, mais aussi de bon sens.

La seconde partie est constituée de quatre exercices indépendants portant sur quatre notions du programme bien distinctes. Le premier requiert des connaissances sur les volumes. Le deuxième balaie le programme de statistiques. Le troisième exercice porte sur l'algorithmique, sur l'utilisation de programmes écrits à l'aide du logiciel SCRATCH et sur les transformations du plan. Le quatrième aborde des notions de probabilités ; le candidat doit justifier si des affirmations sont justes ou fausses.

La troisième partie est consacrée à la didactique avec trois situations indépendantes qui prennent toutes appui sur des productions d'élèves et qui sont proches de la réalité de la classe. Il s'agit d'analyser des situations et certaines

erreurs relevées dans des copies d'élèves. La situation 1 concerne le calcul en ligne (additions) au CE1 ; il s'agit d'analyser des productions d'élèves et de connaître les procédures de calcul en ligne enseignées. La situation 2 est un classique du CRPE, elle porte sur la proportionnalité et sur la résolution de problèmes au CM2 ; il s'agit d'analyser des productions d'élèves et des énoncés puis de produire un écrit de référence sous forme d'affiche. La situation 3 porte sur la comparaison des nombres décimaux au CM2 ; il s'agit d'analyser des productions d'élèves, de connaître les représentations erronées des élèves et de proposer des remédiations. Cette partie didactique intéressante, équilibrée permet de valoriser les bonnes copies.

1°) Les attentes du jury

Le jury attend des futurs professeurs des écoles des copies soignées tant au niveau de la présentation qu'au niveau de l'orthographe et de la syntaxe. Le temps imparti permet la relecture.

Le jury attend des démarches et des raisonnements clairs avec des justifications précises ainsi que des notations mathématiques et un vocabulaire scientifique adaptés. Le seul résultat demandé ne constitue pas une réponse suffisante, il est attendu une démarche et une rédaction claires. On attend aussi que le candidat respecte l'homogénéité des égalités. La capacité à communiquer par une rédaction précise est un élément important d'évaluation et de différenciation.

Dans la partie didactique, le jury attend que le candidat soit capable d'analyse. Un long verbiage ne faisant que décrire les situations le dessert généralement. Les réponses à donner sont, pour la plupart, courtes et on peut déplorer un manque d'esprit de synthèse. On n'attend pas tant du candidat une analyse didactique d'un niveau avancé que de connaître un catalogue restreint de termes précis désignant des méthodes classiques (complément à la dizaine supérieure, propriété multiplicative ou additive de la linéarité, retour à l'unité...) ou des conceptions erronées fréquemment rencontrées chez l'élève (juxtaposition de deux entiers pour un nombre décimal, transfert des propriétés de la partie entière à la partie décimale par symétrie...). Cela permettrait au candidat de répondre de façon concise et surtout de démontrer qu'il a entamé une véritable réflexion sur le sujet.

Le jury attend que le candidat connaisse toutes les notions du programme et ne peut accepter que des exercices complets, notamment ceux de la partie 2, ne soient pas traités.

Enfin, le jury ne peut pas accepter qu'un candidat connaisse mal des notions qui sont enseignées à l'école comme les nombres décimaux, par exemple. D'autre part, le vocabulaire spécifique des notions à enseigner à l'école doit être connu ainsi que les programmes et les attendus de fin de cycle. Par exemple, concernant la situation de proportionnalité, on ne peut pas proposer des réponses comme le produit en croix, la règle de trois ou l'utilisation de tableaux puisque ce ne sont pas des réponses attendues d'un élève de CM2.

Le jury rappelle aux candidats que cinq points peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Les candidats doivent faire des efforts pour présenter les exercices dans le même ordre que le sujet, ils doivent respecter les notations mathématiques, donner les unités, encadrer les résultats obtenus, justifier l'utilisation d'un théorème, etc.

2°) Le sujet.

Le sujet, composé de trois parties, est bien équilibré.

Première partie

La première partie est très accessible, elle ne comporte pas de difficultés. Les réponses attendues doivent être courtes et précises.

PARTIE A. Cette partie est généralement assez bien traitée ; les six compétences mathématiques sont mises en jeu. La plupart des candidats savent reconnaître le théorème de Pythagore mais l'ensemble manque de rigueur rédactionnelle. L'homogénéité des égalités est peu respectée. Les candidats ne semblent pas connaître le statut du « = » ; ils l'utilisent souvent de façon abusive lorsqu'il s'agit d'arrondis. D'autre part, certains candidats ont du mal à travailler avec des valeurs exactes, notamment celles contenant des racines carrées.

PARTIE B. La configuration de Thalès est reconnue par la plupart des candidats mais ils négligent de vérifier les hypothèses pour pouvoir appliquer le théorème. Un théorème ne peut s'appliquer que si toutes les hypothèses sont vérifiées et réunies.

PARTIE C. Si la première question est souvent réussie, les candidats ne vont pas au bout de la deuxième car ils ne calculent pas la distance derrière la ligne de but. La question 3 portant sur le tableur montre que les candidats ont une connaissance trop approximative. Certains ne connaissent pas la syntaxe, d'autres confondent colonne et cellule. Enfin, la dernière question a été traitée par trop peu de candidats ; on doit connaître les bases du calcul littéral et notamment savoir factoriser une expression simple comme $-0,02x^2 + 1,22x$.

Deuxième partie

Cette partie propose quatre exercices sur quatre thèmes distincts des mathématiques parfois délaissés lors de la préparation au concours comme les probabilités, les statistiques, les transformations ou l'algorithmique. Les questions sont sobres et variées et ne comportent aucune difficulté particulière ; elles permettent de mesurer sans ambiguïté les connaissances du candidat.

Exercice 1 : Dans cet exercice sur les volumes, les deux premières questions ont été généralement bien traitées. On peut déplorer que les candidats ne connaissent pas l'aire d'un disque.

Exercice 2 : Dans cet exercice sur les statistiques, les candidats ont du mal à travailler avec des moyennes pondérées. D'autre part, la notion de médiane est encore mal maîtrisée par la plupart des candidats.

Exercice 3 : Les candidats semblent mieux préparés aux rudiments du logiciel « Scratch » ; pour autant, ils ne savent pas l'utiliser efficacement. Il est à noter que les candidats connaissent peu les transformations géométriques, en l'occurrence ici la rotation.

Exercice 4 : Cet exercice porte sur les probabilités, il montre que les candidats n'ont pas assez travaillé cette notion. On voit beaucoup de confusions et beaucoup d'erreurs. Les candidats ne semblent pas connaître la notion d'événements indépendants. Cet exercice montre aussi que certains candidats ne savent pas additionner deux fractions simples, ce qui est rédhibitoire. La modélisation sous forme d'arbre ou de tableau a été correctement réalisée.

Troisième partie

De trop nombreux candidats maîtrisent mal les termes didactiques attendus. Ils décrivent souvent les procédures des élèves sans les analyser et sans employer un vocabulaire précis qui leur permettrait d'explicitier et de clarifier leurs propos. Certains candidats vont même jusqu'à inventer des termes. De nombreux candidats essaient de « noyer » le jury sous un flot de commentaires, espérant que parmi leurs propositions, se trouvera la bonne réponse ; ceci est rédhibitoire. Les bonnes copies, à l'inverse, proposent des réponses concises, claires et précises.

Les trois situations proposées par le sujet permettent de couvrir les champs du calcul, de la proportionnalité, de la résolution de problèmes et des décimaux pour les cycles 2 et 3. La situation 1 a été la mieux réussie, la situation 3 a mis les candidats les plus fragiles en difficulté.

Situation 1 :

Il n'y avait pas de grande difficulté dans cette situation classique de calcul pour un niveau CE1.

Pour la première question, les candidats ont majoritairement décrit les méthodes des élèves mais sans vraiment analyser les procédures. Les descriptions sont restées superficielles et/ou partielles. Par exemple, les candidats ont souvent énoncé le fait que l'élève « décomposait » un nombre, mais sans indiquer à quelle fin.

Dans ce type de situations de calcul, il est important que les candidats connaissent un certain nombre d'éléments et aient compris ce qu'ils représentent et permettent. On pouvait attendre :

- Décomposition du nombre.
- Décomposition et recomposition en dizaines et unités.
- Complément à la dizaine supérieure.
- Connaissances des faits numériques (calculs automatisés/résultats mémorisés).
- Connaissance des compléments à 10.
- Connaissance de la numération décimale.

Il est à noter que les propriétés de commutativité et d'associativité de l'addition ne sont jamais citées.

Concernant la deuxième question, il s'agissait de proposer deux procédures qui pouvaient être enseignées aux élèves pour calculer $32 + 49$ (sans poser les opérations). Beaucoup de candidats ont proposé une procédure qui correspondait déjà à une production d'élève présentée dans la situation. Cela montre que les candidats ont des difficultés à analyser les démarches de résolution des élèves. Concernant ce type de question, il ne s'agit pas uniquement de trouver différentes façons d'effectuer le calcul mais bien de proposer une procédure permettant à l'élève d'apprendre à calculer en se repérant dans le système décimal et en prenant appui sur ses connaissances numériques.

Situation 2 :

La proportionnalité est un élément important des programmes du cycle 3 et un « classique » du CRPE. Pourtant, un nombre non négligeable de candidats ne l'a pas identifiée dans cette situation.

Les nombres en jeu pour les quatre premières questions étaient choisis pour que les élèves utilisent les procédures de linéarités additive et multiplicative uniquement. La relation entre 50 (cm) et 14 (pas) ne permettait pas d'utiliser la procédure du passage à l'unité. Or, beaucoup de candidats ont proposé cette procédure comme autre possibilité. Cela montre que les enjeux de la situation n'ont pas été bien perçus. Cela témoigne également de la méconnaissance de cette notion par les candidats qui la réduisent souvent à des techniques de calcul interchangeables. La proportionnalité n'est pas vue comme un rapport entre deux grandeurs et les relations interne et externe entre les valeurs ne sont pas analysées.

Il est aussi à rappeler que :

- le tableau de proportionnalité n'apparaît pas dans les repères de progression du CM ;
- le « produit en croix » n'est pas au programme du cycle 3 et ne correspond pas à la procédure du « passage à l'unité ».

Pour la dernière question, très peu de candidats ont fait des propositions d'un écrit qui puisse réellement servir de référence. D'autre part, ils n'ont pas pris en compte la dimension « affiche, écrit de savoir, écrit de référence ». De trop rares candidats ont pensé à proposer un support visuel (schéma en barres, droite graduée).

Situation 3 :

Les candidats ont eu des difficultés à analyser les productions des élèves et à se détacher des écrits des élèves qui ont été souvent paraphrasés. Peu de candidats ont indiqué que les élèves avaient pu :

- transposer les règles utilisées avec les entiers sur l'écriture à virgule des nombres décimaux ;
- occulter la virgule et considérer l'écriture du nombre comme un entier ;
- considérer l'écriture à virgule du nombre décimal comme la juxtaposition de deux entiers ;
- considérer la virgule comme un « axe de symétrie » entre la partie entière et la partie décimale.

Dans cette situation, on voit encore de très nombreuses descriptions longues, fastidieuses, peu pertinentes et bien peu d'analyses didactiques.

D'autre part, certains candidats ne semblent pas maîtriser la notion de nombres décimaux ; on voit des confusions entre chiffre et nombre, une méconnaissance de la partie entière, etc.

3°) Les candidats éliminés.

Le nombre de candidats éliminés par l'épreuve de mathématiques est en baisse avec un sujet ne comportant pas de difficulté mais qui permet de discriminer. Le taux global d'éliminés en 2020 (année particulière sans oral) était de 38,8% et de 27,6% en 2019 ; il est de 27,3% en 2021. Une note éliminatoire aux épreuves écrites doit inciter les candidats à une véritable implication dans la préparation de cette épreuve. Avant de se présenter, ceux-ci doivent absolument acquérir la maîtrise des concepts de base et connaître un minimum de vocabulaire scientifique. On ne saurait accepter un candidat qui ne maîtrise pas les notions qu'il devra enseigner ou qui ne connaisse absolument pas une notion au point de ne pas traiter un exercice ou qui se contente d'un long verbiage dans la partie didactique espérant ainsi que la bonne réponse s'y trouverait.

Conclusion.

Le nombre de candidats éliminés et le niveau de certains admissibles interroge sur leur préparation personnelle. La plupart des candidats ont eu des malus pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production, comme préconisé dans les arrêtés. La note médiane de 18,25 sur 40 et la moyenne de 18,24 sur 40 ; un quart des candidats a moins de 8,5 sur 40. Si 50 % des candidats ont la moyenne sur un sujet classique, ne comportant pas de difficulté, de longueur raisonnable et nécessitant des réponses courtes, ceci laisse à penser que l'autre moitié des candidats est mal préparée à cette épreuve. Il est clair que la préparation au concours ne peut se réduire à quelques mois surtout pour les candidats ayant abandonné les mathématiques pendant leur cursus. On rappelle que l'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport à différentes notions. Le candidat ne peut pas se présenter à l'épreuve en n'ayant que quelques connaissances mathématiques et didactiques approximatives.

Rapport établi par Valérie BORDES – Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale de mathématiques

I-3. - Epreuve écrite de langue corse (concours externe public spécial langue corse)

Pour rappel, l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un commentaire guidé en langue corse et une traduction en français d'un passage de ce texte (durée de l'épreuve 3 heures coefficient 2).

Le texte soumis aux candidats cette année est de Guidu Benigni, issu de la revue BONANOVA n°42

Il aborde la question de la culture, en particulier du théâtre, en temps de confinement.

La langue utilisée par l'auteur est abordable en syntaxe comme en lexique.

Les trois questions posées permettaient aux candidats d'élaborer un commentaire autour de trois points :

- Le sort du langage en période de confinement
- Les conséquences de la crise sanitaire sur le monde culturel
- Les effets positifs induits par la nécessité de poursuivre l'expression de *langages*

La traduction de 14 lignes ne présente pas de difficulté particulière.

Il est rappelé aux candidats que cette double épreuve a pour objectif de vérifier leurs compétences en langue corse sur la compréhension et la production écrite. Une très bonne qualité de langue est donc attendue, indispensable pour de futurs enseignants bilingues qui seront, pour leurs élèves, les référents en matière la langue corse.

Le commentaire :

La note globale de l'épreuve écrite est sur 40 et cette partie est notée sur 25.

Le commentaire est guidé par trois questions destinées à aider le candidat à structurer son propos. L'exercice demandé ne consiste pas à répondre aux questions de manière linéaire mais à s'appuyer sur les pistes proposées pour ne pas être trop éloigné des attendus, et éviter un « hors-sujet ».

Le texte proposé cette année permettait un commentaire aisé car le sujet évoqué avait été ressenti par tout un chacun durant le confinement imposé par la crise sanitaire. L'absence de langage véhiculé par le théâtre vivant, le délitement des relations humaines, autant de thèmes pouvant ouvrir des pistes de réflexion riches et nourries étaient à la disposition des candidats. Une réflexion élargie sur le langage en tant que mode d'expression, de communication, d'expression des besoins ou d'évocation était également permise par le texte de Guidu Benigni.

Les candidats ayant réussi cette partie ont :

- Organisé leur propos en l'introduisant, le développant en deux ou trois parties, et en le concluant.
- Produit un écrit relativement long et ne négligeant aucun aspect du texte
- Produit un écrit respectant les règles grammaticales et syntaxiques de la langue corse
- Fait preuve d'une capacité à analyser une thématique en fonction d'éléments fournis par le texte mais également empruntés au vécu personnel et collectif de la période évoquée.
- Réussi à identifier des points positifs développés durant la période de confinement

La traduction en français :

Il est rappelé aux candidats que l'épreuve de version demandée dans ce devoir doit permettre de vérifier leurs compétences dans les deux langues.

Les candidats ayant réussi cette partie ont :

- Traduit le texte dans sa totalité, une épreuve de traduction ne consistant pas à omettre des passages et à restituer une simple compréhension globale du texte.
- Proposé des traductions intéressantes pour des mots ou expressions ne pouvant être traduits littéralement :
 - o *Ci fù da crede* : on se serait cru
 - o *Omu s'avia pigliatu sumiglia* : on s'apparentait à
 - o *Sfocu* : échappatoire, défoulement
 - o *Sussuri* : émois, frissons, soubresauts

Le terme polysémique « sussuri », présent en tant que titre et dans la partie à traduire devait être entendu dans son acception sensorielle (frissons, émois) en rupture avec le silence et le mutisme.

- o *Mutesche* : mutisme, extinction

Pour cette épreuve 2021 (la dernière sous cette mouture) :

Concours externe spécial :

27 postes offerts

91 candidats inscrits

68 candidats présents

29 candidats admissibles

La moyenne obtenue est de 9,8/20 (entre 0 et 17,50)

Concours interne spécial :

1 poste offert

9 candidats inscrits

5 candidats présents

1 candidat admissible

La moyenne obtenue est de 13,25 (entre 10,25 et 15,75)

II – Epreuves orales d’admission

II-1. Mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat

(Arts visuels, Education musicale, Géographie, Histoire, Histoire des arts, Instruction civique et morale, Sciences et technologies)

II – 1 – 1 - Domaine : Sciences et technologie

Exposé :

Le jury a apprécié :

- Les candidats tiennent compte des remarques présentes dans le rapport du jury 2019 :
 - Amélioration de la gestion du temps (exploitation des 20 minutes, utilisation d’une montre)
 - Effort de structuration de l’exposé (introduction, plan, développement scientifique, présentation pédagogique, conclusion)
 - Meilleur développement de la première partie relative aux connaissances scientifiques
 - La majorité des candidats se détache du dossier en le questionnant différemment.
 - Quelques candidats effectuent également une analyse critique de leur dossier en précisant leur démarche ou en revenant sur certains de leurs choix pédagogiques.
- La démarche d’investigation est largement citée dans les dossiers.
- Les candidats s’efforcent de s’exprimer sur les enjeux du sujet.
- Certains candidats ont pu mettre en œuvre tout ou partie de leurs séances en classe. Les travaux d’élèves illustrant cette mise en œuvre sont parfois insérés dans le dossier.

Les attentes formelles indiquées aux candidats par la DEC ont amélioré la qualité des supports écrits proposés (police, pagination, bibliographie/webographie).

Le jury a regretté :

- Certains candidats ont encore des difficultés à se détacher de leur dossier écrit. Il en découle soit une lecture très linéaire, soit une présentation apprise par cœur très monotone, ne proposant aucune analyse des éléments essentiels du dossier.
- L’usage du numérique pour la présentation progresse mais encore beaucoup trop faiblement et ne constitue pas toujours une plus-value lorsqu’il est intégré à la présentation.
- Les éléments de conclusion sont rarement pertinents et les pistes d’ouverture sont encore trop souvent inexistantes.
- Les fautes d’orthographe, les erreurs de syntaxe sont encore trop présentes dans un écrit rédigé par un futur enseignant.
- Des confusions qui perdurent quant à la définition des différentes démarches (scientifique, technologique, systémique, investigation...)

La partie scientifique n’entretient pas toujours de lien avec la partie pédagogique ce qui interroge sur la compréhension du sens de l’épreuve.

Remarques :

Le jury encourage les candidats à s’exercer davantage sur cette première partie d’exposé en insistant notamment sur :

- L’utilisation du numérique au service de l’exposé et des séances pédagogiques présentées
- Une analyse de la séquence et des séances plutôt qu’une lecture détaillée de l’ensemble des séances

- Une présentation d'éléments de conclusion et d'ouverture
- La constitution d'un dossier qui témoigne déjà de compétences professionnelles attendues et permettent ainsi de projeter le candidat dans le métier.
- Respecter le nombre de pages préconisé dont font partie les annexes ainsi que la police de caractères (trop petite certaines fois)

Titre de façon rigoureuse les documents présentés (photos, schémas...) qui doivent être lisibles

Entretien :

Le jury a apprécié :

- La mise en œuvre effective de la séquence est un atout certain pour la conduite de l'exposé et de l'entretien.
- Les candidats ayant pu réaliser quelques phases de leur séquence ont ainsi pu s'appuyer sur leur expérience, même limitée, pour enrichir les réponses aux questions du jury.
- Certains candidats témoignent d'une culture et de connaissances scientifiques ajustées et ancrées dans l'actualité.
- Les candidats parvenant à livrer des connaissances au-delà des champs scientifiques de leur dossier ont été appréciés.

Le jury a regretté :

- Les connaissances scientifiques sont parfois très approximatives voire totalement erronées, alors qu'il s'agit d'un thème **choisi**, et les références culturelles trop souvent limitées. L'épreuve d'admissibilité comme celle d'admission attend des candidats un niveau collège.
- Trop peu de candidats montrent une curiosité concernant l'actualité scientifique, s'agissant notamment de la signification de termes scientifiques utilisés régulièrement dans les médias.
- Trop peu de candidats font état du lien avec les ressources scientifiques et partenaires locaux.
- Trop de candidats ont encore des difficultés à problématiser leur séquence. Si les étapes de la démarche d'investigation sont mieux connues, certains en énoncent les phases sans véritablement comprendre la signification et la portée pédagogique et didactique de cette démarche (principe d'unité, de diversité, représentations initiales...).
- Quand des démarches pédagogiques sont énoncées il est indispensable qu'elles soient mises en œuvre dans la séquence proposée.
- Les évaluations proposées dans les dossiers portent encore trop souvent sur des connaissances et non sur des compétences : il est nécessaire que les candidats puissent savoir comment évaluer la démarche mise en œuvre auprès des élèves.
- Pour évaluer la démarche d'investigation, il faut également que celle-ci soit donc un objet d'apprentissage.
- Les théories du développement de l'enfant, les théoriciens de l'apprentissage, en dehors de Piaget, Giordan et De Vecchi, sont trop peu cités. Sur ce point, le jury attend une actualisation récente des connaissances des candidats et qui ne se résume pas à la seule citation du nom du théoricien.
- Les termes inhérents aux sciences (théorie, modèle, expérimentation, manipulation, protocole expérimental, trier, classer, ranger, catégoriser ...) ou ceux plus généraux (transversalité/interdisciplinarité/pluridisciplinarité, approche systémique, pédagogie de projet) sont encore mal maîtrisés.
- Les dossiers traitant de « l'éducation à » (au développement durable, à la santé, aux risques majeurs...) peuvent être traités sous un angle scientifique mais sans omettre que ces « éducations à » ne sont pas de nouvelles disciplines. Elles interviennent en conséquence dans le cadre des différentes disciplines existantes.

On constate encore un manque de rigueur dans le vocabulaire scientifique employé.

Remarques :

Le jury encourage les candidats à poursuivre la préparation de cette deuxième partie en insistant notamment sur :

- L'utilisation du numérique au service des apprentissages des élèves.
- La nécessité de proposer une analyse du dossier et de la séquence dès l'exposé et lors de l'entretien.
- La nécessité de problématiser la séquence dans le cadre de la démarche d'investigation.
- L'approfondissement des connaissances scientifiques (au-delà du seul champ scientifique du dossier), pédagogiques et didactiques.
- La mise en œuvre effective de la séquence et des moyens au service de la différenciation pédagogique.

L'élaboration de réponses précises et concises témoignant de compétences professionnelles attendues.

II – 1 – 2 - Domaine : Enseignement moral et civique

Première partie : Exposé

Remarques :

- Même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, la commission apprécie une présentation claire et aérée qui facilite la lecture
- La qualité de l'expression orale des candidats est globalement très soignée
- Certains candidats ont choisi de joindre un support numérique. Ce choix doit présenter une réelle plus-value au propos.
- Durant l'exposé les candidats se détachent du document, ce qui rend la présentation très vivante. En revanche, un exposé ne s'appuyant pas du tout sur le dossier (partie scientifique éludée par exemple) reste problématique
- Les candidats sont parvenus à restituer les objectifs de la construction d'une séquence en faisant état de références aux programmes en vigueur et au socle commun.
- Les candidats ont évoqué la contribution de l'EMC aux différents parcours, en particulier le parcours citoyen. La démarche pluridisciplinaire et transversale de ce domaine est mise en avant de manière bienvenue, mais ne tient pas assez compte des spécificités de l'académie de corse.

Conseils :

- Construire un plan de l'exposé autour de la problématique, en présenter l'architecture globale et s'y référer
- Prendre systématiquement appui sur des références institutionnelles (socle commun, programmes, référentiel de compétences, documents ressources...)
- Présenter les enjeux du sujet de façon spécifique et argumentée. La première partie doit permettre de problématiser la question au regard de la transposition didactique
- Il convient de faire apparaître :
 - Des objectifs, une progressivité, un déroulement et des modalités d'évaluation
 - Des prolongements intégrant de façon significative la transversalité des apprentissages notamment au titre de la langue et culture corses
 - Une mise en relation des appuis théoriques et des choix pédagogiques retenus
 - les modalités de différenciation (pour les élèves fragiles mais également les élèves précoces)
- Veiller à une qualité de communication :
 - éviter les tournures familières
 - adopter une attitude favorable : s'adresser aux membres du jury en les regardant, ne pas lire strictement son document, ne pas réciter intégralement
 - utiliser des termes professionnels spécifiques aux situations décrites

Deuxième partie : Entretien

Remarques :

- de façon générale, la maîtrise de l'expression orale reste très correcte
- la présentation des enjeux didactiques, pédagogiques, culturels et sociaux a bénéficié de développements de qualité inégale. Si les choix pédagogiques, la qualité des organisations de classe, celle des mises en situation proposées ou le recours aux supports didactiques ont fait l'objet d'une réelle description, cette dernière peut être mieux argumentée
- les théories de l'apprentissage sont désormais présentées, en particulier dans le domaine des sciences cognitives. Les candidats gagneraient à faire état de lecture dans le domaine choisi
- la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été davantage soulignée par les candidats
- lorsque la séquence a pu être mise en œuvre, les candidats y font référence et cela constitue un appui d'une grande richesse
- les liens avec les partenaires locaux de l'école restent à développer (exemple pour l'EMC : « L'assemblée des enfants de corse »)

Conseils :

- veiller à ce que les activités choisies soient en cohérence avec les objectifs d'apprentissage énoncés
- savoir préciser le rôle de l'enseignant et les tâches assignées aux élèves tout au long des étapes de la séquence
- citer des références maîtrisées qui supportent un développement éventuellement demandé par le jury
- justifier avec clarté les choix pédagogiques retenus en prenant position
- prendre le temps de construire une réponse argumentée
- pouvoir témoigner d'une culture générale

Conclusion :

Le niveau des candidats de cette session est globalement relevé. La majorité des candidats est préparée sérieusement à l'épreuve. Les manques relevés lors des sessions précédentes sont palliés.

II – 1 – 3 - Domaine : Géographie

Le jury a apprécié:

-Bonne maîtrise des programmes et domaines du socle.
-Les différents thèmes sont maîtrisés.
-Bon appui sur les bibliographies
-Dans tous les dossiers, les candidats proposent l'utilisation du numérique.
Pour les meilleurs candidats, les séquences présentées permettent de prendre en compte la diversité des élèves. Les candidats ont fait preuve de recul et de réflexion. Certains ont su réguler leur séance en fonction du questionnement.

Le jury a regretté:

On notera une terminologie imprécise, voire erronée. En effet, il y a notamment des confusions sur les termes débat, travail de groupe et évaluation.
D'autre part, les concepts « habiter, carte et déplacement » ont mal été compris.

Très peu de candidats ont mentionné les observables et les critères de réussite.
La méthode inductive a souvent été mentionnée mais mal définie pour certains.
Les documents supports sont souvent manquants et ne permettent pas d'illustrer la séquence.
On regrette le manque de liens entre des situations proposées et les autres disciplines.

II – 1 – 4 - Domaine : Histoire / Enseignement moral et civique.

Première partie : présentation d'une séquence (20 points)

La posture des candidats, leur niveau de langage a généralement été bon. Le temps de 20 minutes a été respecté dans la totalité des cas. On remarque chez certains une volonté de rester proche d'un exposé appris par cœur, au risque d'être fortement déstabilisé en cas d'oubli. D'autres ont opté pour une présentation plus spontanée. Les candidats qui ont réussi à se détacher du document ont rendu la présentation plus vivante. Certains ont choisi de présenter leur dossier à l'aide d'un support numérique (diaporama). Ce choix doit représenter une réelle plus-value au propos. Même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, la commission apprécie une présentation claire et aérée qui facilite la lecture. Un exposé ne s'appuyant pas du tout sur le dossier (partie scientifique totalement éludée par exemple) reste problématique.

Un niveau correct des connaissances sur les sujets traités a été apprécié, mais peut être amélioré. Une connaissance et une appropriation des éléments essentiels des programmes et des compétences disciplinaires, dépassant la séquence, le thème ou l'année de cycle est demandée : elle est également perfectible. En EMC, les candidats ont évoqué la contribution aux différents parcours et notamment au parcours citoyen. La démarche pluridisciplinaire et transversale de ce domaine est mise en avant de manière bienvenue.

S'agissant des candidats du concours régional, l'exposé fait désormais état de la mise en œuvre de la séquence présentée dans le cadre de l'enseignement bilingue.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à donner vie à la séquence, à en restituer la construction, à en présenter les différentes tâches avec précision et rigueur, en évoquant la réalité d'un travail avec les élèves, en lien avec les programmes en vigueur et au Socle Commun et d'objectifs généraux.

On constate des confusions dans la présentation des théories de l'apprentissage ou du développement psychologique de l'enfant. De même la notion de débat est-elle souvent utilisée mais mal définie, fréquemment confondue avec l'organisation de temps de coopération et mutualisation.

On peut préconiser :

- De présenter les enjeux du sujet de façon spécifique et argumentée.
- De problématiser la question au regard de la transposition didactique des objectifs, d'une progressivité, de modalités de différenciation, d'évaluation en utilisant des termes professionnels spécifiques aux situations décrites. On peut y intégrer la transversalité des apprentissages notamment au titre de la langue et culture corse, du patrimoine et de l'histoire locale.
- De présenter des enjeux scientifiques plus précis lors de l'exposé. Il faut éviter de réciter une leçon d'histoire reposant sur des connaissances datées et superficielles. Il est recommandé de s'appuyer sur une bibliographie récente, dont le choix doit pouvoir être justifié ; des grandes collections présentant des bilans actualisés des connaissances sont les instruments indispensables pour préparer des séquences. Il est également important de proposer la 4^{ème} de couverture des albums exploités lors de la séquence dans les annexes et d'en justifier le choix.

- De construire un plan de l'exposé, en présenter l'architecture globale et s'y référer. Pour cela, les candidats gagneraient à toujours donner un titre à leur dossier pour permettre au jury d'identifier rapidement le domaine d'enseignement choisi ainsi que le thème de la séquence proposé
- De veiller à s'adresser aux membres du jury en les regardant, ne pas lire strictement son document.
- De mieux présenter et expliciter l'utilisation, par les élèves, des technologies numériques n'est pas suffisamment développée durant l'exposé.

Deuxième partie : Entretien (40 points)

De façon générale, la maîtrise de l'expression orale reste très correcte bien que l'on discerne souvent une fatigue du candidat après l'exercice de la présentation.

Les candidats ont dans l'ensemble montré leur capacité à mobiliser les connaissances et les compétences spécifiques aux domaines d'enseignement visés par l'épreuve ainsi qu'à organiser une succession de séances en lien étroit avec les programmes et les domaines du Socle, quel que soit le niveau de classe proposé. Lorsque la séquence a pu être mise en œuvre en classe, les candidats y font référence ; cela constitue un appui d'une grande richesse.

La présentation des enjeux didactiques, pédagogiques, épistémologiques, culturels et sociaux a bénéficié de développements de qualité inégale. Si les choix pédagogiques, la qualité des organisations de classe, celle des mises en situation proposées ou le recours aux supports didactiques ont fait l'objet d'une réelle description, il demeure difficile aux candidats d'explicitier leurs choix didactiques ou pédagogiques, voire de le mettre en question ou en perspective à l'invitation d'un des membres du jury.

Certains termes comme « devoir de mémoire » sont employés de façon abusive par les candidats, alors même que les textes officiels autour de la mémoire, et notamment les préconisations des pages Eduscol ne sont pas maîtrisées, voire ignorées. Les termes de « génocide », « centre de mise à mort » ont donné lieu à des approches imprécises voire des contresens.

Les théories de l'apprentissage sont désormais présentées, en particulier dans le domaine des sciences cognitives, et d'autres plus classiques du développement psychologique de l'enfant. Elles restent encore énoncées sans être véritablement décrites ni étayées par des références bibliographiques. Certains auteurs, pourtant référencés en bibliographie, ne sont de fait que peu ou pas connus.

L'hétérogénéité des élèves doit faire l'objet d'une meilleure prise en compte. Lorsqu'ils sont évoqués, les concepts de pédagogie différenciée, ou d'individualisation ne font pas l'objet du développement attendu. Le travail et l'explicitation spécifique des compétences en Rep ou Rep + sont le plus souvent méconnus.

Si le terme de « débat » est fréquemment utilisé, on constate que beaucoup de candidats le confondent avec les compétences de coopération et de mutualisation. Le terme « rituel » revient aussi fréquemment, sans que celui-ci ne fasse l'objet d'un examen critique de la part des candidats.

Les situations d'oral ou de lecture de documents sont souvent mal décrites ou absentes des propos des candidats lorsque ceux-ci sont invités à en présenter. D'une manière générale la prise en compte de l'oral et de la lecture en Histoire demeure insuffisante, et certains candidats se montrent surpris lorsque des questions leurs sont posées sur ce sujet.

Le traitement de l'évaluation reste insuffisant. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les notions d'évaluation sommative, ou formative. Peu parviennent à expliciter les enjeux de l'évaluation dans la progression des élèves.

Lorsqu'ils sont mentionnés, les liens avec les partenaires de l'école restent superficiels.

On peut préconiser :

- De prendre appui sur les programmes de l'école maternelle et élémentaire, sur le socle commun et les enjeux de la discipline choisie. Les présenter rapidement dans une réponse est toujours bienvenu
- De veiller à ce que les activités proposées soient explicités, et présentés en cohérence avec les objectifs d'apprentissage énoncés.
- De toujours chercher à préciser le rôle de l'enseignant et les tâches assignées aux élèves tout au long des étapes de la séquence : la présentation en tableau est en général la plus claire et synthétique. Elle permet une consultation rapide. Il est important de pouvoir présenter comment la séquence ou les activités vont se mettre en œuvre dans la classe.
- Ne pas omettre d'énoncer les critères d'évaluation de chaque séance et non uniquement ceux de fin de séquence.
- D'anticiper les obstacles que des élèves pourraient rencontrer, et de présenter rapidement des solutions. De proposer une différenciation pédagogique en mentionnant des variables mises en jeu.
- D'être capable d'évoquer, à la demande du jury, quelques règles de fonctionnement de la communauté scolaire, lors d'une sortie scolaire, ou dans les relations avec d'autres personnels.
- De ne citer que des références maîtrisées, c'est-à-dire qui supportent un développement éventuellement demandé par la commission dans les domaines des courants didactiques et pédagogiques comme pour ce qui relève du développement psychologique de l'enfant. Il en est de même pour les connaissances scientifiques, les concepts ou les événements. La capacité des candidats à élargir leur culture au-delà de la séquence, de la période ou du thème proposé est un critère important. Il est impératif pour les candidats d'anticiper ce type de question.
- De justifier avec clarté les choix pédagogiques retenus en prenant position plutôt qu'en évoquant simplement des possibilités.
- De rendre appui sur les stages professionnels effectués, le cas échéant
- De pouvoir témoigner d'une culture générale référant aux valeurs fondatrices de l'école publique et aux symboles qui en rendent compte : à ce titre les valeurs et principes républicains doivent toujours constituer une référence à l'action de futurs fonctionnaires et professeurs des écoles.
- De ne pas vouloir faire illusion : les candidats qui cherchent à réfléchir, à comprendre le sens des questions, essaient de formuler une réponse de bon sens et argumentée montrent leur capacité à la réflexivité, et leur détermination. Le sens de la controverse, la capacité à reformuler une question ou à demander sa reformulation constituent les signes positifs d'une capacité à entrer dans un échange, travailler et débattre au sein d'une équipe pédagogique.

Conclusion

Le niveau des candidats de cette session est globalement relevé. La majorité des candidats se sont préparés sérieusement à l'épreuve. Les manques relevés lors des sessions précédentes sont palliés.

Première partie : Exposé

Remarques :

- Même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, la commission apprécie une présentation claire et aérée qui facilite la lecture
- La qualité de l'expression orale des candidats est globalement très soignée
- Certains candidats ont choisi de joindre un support numérique. Ce choix doit présenter une réelle plus-value au propos.
- Durant l'exposé les candidats se détachent du document, ce qui rend la présentation très vivante. En revanche, un exposé ne s'appuyant pas du tout sur le dossier (partie scientifique éludée par exemple) reste problématique
- Les candidats sont parvenus à restituer les objectifs de la construction d'une séquence en faisant état de références aux programmes en vigueur et au socle commun.
- Les candidats ont évoqué la contribution de l'EMC aux différents parcours, en particulier le parcours citoyen. La démarche pluridisciplinaire et transversale de ce domaine est mise en avant de manière bienvenue, mais ne tient pas assez compte des spécificités de l'académie de corse.

Conseils :

- Construire un plan de l'exposé autour de la problématique, en présenter l'architecture globale et s'y référer
- Prendre systématiquement appui sur des références institutionnelles (socle commun, programmes, référentiel de compétences, documents ressources...)
- Présenter les enjeux du sujet de façon spécifique et argumentée. La première partie doit permettre de problématiser la question au regard de la transposition didactique
- Il convient de faire apparaître :
 - Des objectifs, une progressivité, un déroulement et des modalités d'évaluation
 - Des prolongements intégrant de façon significative la transversalité des apprentissages notamment au titre de la langue et culture corses
 - Une mise en relation des appuis théoriques et des choix pédagogiques retenus
 - les modalités de différenciation (pour les élèves fragiles mais également les élèves précoces)
- veiller à une qualité de communication :
 - éviter les tournures familières
 - adopter une attitude favorable : s'adresser aux membres du jury en les regardant, ne pas lire strictement son document, ne pas réciter intégralement
 - utiliser des termes professionnels spécifiques aux situations décrites

Deuxième partie : Entretien

Remarques :

- de façon générale, la maîtrise de l'expression orale reste très correcte
- la présentation des enjeux didactiques, pédagogiques, culturels et sociaux a bénéficié de développements de qualité inégale. Si les choix pédagogiques, la qualité des organisations de classe, celle des mises en situation proposées ou le recours aux supports didactiques ont fait l'objet d'une réelle description, cette dernière peut être mieux argumentée
- les théories de l'apprentissage sont désormais présentées, en particulier dans le domaine des sciences cognitives. Les candidats gagneraient à faire état de lecture dans le domaine choisi

- la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été davantage soulignée par les candidats
- lorsque la séquence a pu être mise en œuvre, les candidats y font référence et cela constitue un appui d'une grande richesse
- les liens avec les partenaires locaux de l'école restent à développer (exemple pour l'EMC : « L'assemblée des enfants de corse »)

Conseils :

- veiller à ce que les activités choisies soient en cohérence avec les objectifs d'apprentissage énoncés
- savoir préciser le rôle de l'enseignant et les tâches assignées aux élèves tout au long des étapes de la séquence
- citer des références maîtrisées qui supportent un développement éventuellement demandé par le jury
- justifier avec clarté les choix pédagogiques retenus en prenant position
- prendre le temps de construire une réponse argumentée
- pouvoir témoigner d'une culture générale

Conclusion :

Le niveau des candidats de cette session est globalement relevé. La majorité des candidats est préparée sérieusement à l'épreuve. Les manques relevés lors des sessions précédentes sont palliés.

II – 1 – 6 - Domaine : Histoire des arts, arts visuels.

La présentation du dossier

Le jury a apprécié :

- Une présentation orale claire et structurée
- Une présentation non lue
- Un discours non redondant avec le dossier
- Une bonne gestion du temps imparti à l'épreuve
- Des séquences intéressantes dont certaines ont été mises en œuvre dans des classes
- Une présentation équilibrée dans le temps
- Un équilibre entre les contenus scientifiques et la présentation de la séquence
- Une bonne connaissance des documents institutionnels : programmes, horaires d'enseignements, mise en œuvre du PEAC
- Une bonne maîtrise des contenus pédagogiques et didactiques
- Une présentation des critères d'évaluation et des prolongements envisagés

Le jury a regretté :

- La non mise en œuvre du numérique (tableau numérique, tablette ou ordinateur)
- Des sujets traités de manière superficielle
- Quelques présentations redondantes avec le dossier
- L'instrumentalisation de l'œuvre d'art au profit d'autres domaines disciplinaires
- Quelques fautes d'orthographe dans les dossiers

L'entretien

Le jury a apprécié :

- L'enthousiasme des candidats à partager leur sujet à travers un intérêt réel pour la discipline
- L'élargissement des propositions à d'autres cycles et à l'interdisciplinarité
- Une connaissance relative aux différents partenariats artistiques et culturels
- Les réponses claires et étayées par des prises de position sur les choix pédagogiques choisis
- Le regard critique du candidat sur des situations précises, sa capacité à proposer des alternatives pertinentes
- La capacité à organiser une sortie culturelle à l'extérieur de l'école
- Les propositions de situations de différenciation et d'évaluation

Le jury a regretté :

- Une méconnaissance des parcours, de l'enseignement de l'Histoire des Arts
- Le manque de culture générale de certains candidats
- Le peu de connaissance de la spécificité de l'enseignement de l'histoire des arts

Le jury a constaté une disparité dans les parcours des candidats : certains, ayant effectué des stages en situations ou employés comme contractuels, ont pu mettre en œuvre les séances présentées dans

le dossier, montrer des productions d'élèves, faire émerger une problématique et proposer une analyse critique. D'autres, n'ayant pas ou peu de connaissance du terrain, se sont retrouvés en difficulté dès que le questionnement portait sur l'analyse didactique des séances.

Préconisations aux futurs candidats

- Se décentrer de son dossier notamment en Histoire des arts, proposer des prolongements dans les autres champs artistiques

II – 1 – 7 - Domaine : éducation musicale

L'exposé et l'entretien

Les membres de la commission ayant pris connaissance et débattu préalablement de chaque dossier, il est attendu du candidat des approfondissements et des élargissements quant à son contenu et aux conclusions auxquelles il amène. Certains candidats se sont à cet égard fort bien préparés en étant capables d'approfondir leur dossier. Il est bien évidemment recommandé de ne pas lire le dossier, ni le paraphraser. Il convient naturellement de porter attention à l'emploi d'un niveau de langue adapté à l'enseignement (cf. le référentiel de compétences du professeur des écoles) et de bien veiller à la correction orthographique, l'excès d'erreurs pouvant quelque peu indisposer le jury.

On attendra du candidat une maîtrise des notions de base, à savoir les paramètres du son. Mais également les principes d'organisation des deux activités fondamentales que sont l'écoute musicale et la production (ou pratique instrumentale). En outre, la connaissance d'œuvres de référence pour chaque cycle constitue un corpus indispensable sur lequel fonder la réflexion attendue d'un candidat.

De manière générale, les candidats connaissent l'architecture d'une séance type d'éducation musicale : échauffement, mise en œuvre vocale et écoute. Ils s'efforcent d'adopter le point de vue de l'élève dans les propositions faites. Cependant ils considèrent trop souvent le groupe classe dans sa globalité et négligent les aspects de différenciation pédagogique et d'individualisation des parcours.

De solides connaissances sur le PEAC et ses enjeux offrent matière à traiter le domaine avec justesse et à proposer des mises en activités pertinentes. L'exploration des ressources institutionnelles (Eduscol, Music'prim, éduthèque, etc) doit soutenir la réflexion. Les candidats doivent être vigilants quant à l'adéquation de leurs propositions avec l'âge des élèves concernés, à la mise en activité réelle de l'élève, à sa place dans les situations évoquées. Ils doivent aussi s'assurer que ces propositions sont explicitement positionnées dans le cycle choisi et doivent sélectionner avec

soin les compétences travaillées et les références mentionnées. On notera parfois des confusions flagrantes entre les notions d'objectifs et de compétences.

Il est à noter qu'une illustration chantée et rythmée et/ou une expérience de pratique instrumentale dans la classe (qui peuvent être présentées dans le dossier et mises à disposition sous format numérique) enrichissent notablement la présentation et servent de point d'appui à un questionnement concret.

De même, une exploitation judicieuse des outils numériques peut s'avérer utile pour animer le propos : insertion d'images, présentation visuelle, infographie, etc. Le jury a tout particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à élargir les enjeux de la discipline en faisant référence à l'ensemble des domaines artistiques (lien entre éducation musicale, arts visuels, littérature...) ou en prenant en considération les enjeux sociétaux liés au domaine, témoignant ce faisant d'une bonne culture générale au regard des enjeux du métier de professeur des écoles. Il convient de garder à l'esprit qu'une pratique musicale personnelle experte ne constitue pas un gage de réussite et peut parfois desservir le candidat.

La problématique de l'évaluation plutôt bien prise en compte, tout comme la nécessité de porter un regard positif sur l'élève et l'évolution de ses apprentissages. Une approche conceptuelle de ces notions est indéniablement utile, mais les gestes professionnels associés peuvent être explicités avec profit dans les échanges avec le jury. Celui-ci salue la qualité d'une réflexion développée autour des démarches transversales de transdisciplinarité et de pluridisciplinarité et qui, dépassant le stade de la déclaration d'intention, s'adosse à des exemples précis. En creusant les situations d'apprentissage, les candidats se mettent en condition pour répondre aux enjeux de l'épreuve, que les questions du jury visent à leur permettre d'approfondir.

Le jury a apprécié :

- une maîtrise du plan, annoncé dès le départ et suivi ;
- un plan structuré non redondant avec le dossier et qui ouvre vers une analyse réflexive ;
- une bonne maîtrise du temps de présentation ;
- une conclusion réflexive qui ouvre au débat ;
- une mise à distance des séances si celles-ci ont été menées en classe ;
- un très bon niveau de langue (lexique spécifique approprié au dossier, syntaxe élaborée) ;
- une capacité à se projeter dans une posture professionnelle ;
- des supports de qualité mis en réseau et un choix d'objets à enseigner pertinent ;
- une meilleure utilisation des supports numériques.

Le jury a regretté, chez certains candidats :

- l'éducation musicale considérée comme une "discipline secondaire" face aux matières jugées "principales". Le jury ressent cela et ne peut que déplorer cette posture de la part d'un aspirant professeur.
- une absence de propos structurés et une préparation insuffisante ;
- une mauvaise gestion du temps ;
- un niveau de langage (syntaxe et lexique) et une posture qui demandent à être travaillés sérieusement (attention à l'attitude désinvolte ou remplie de certitudes...) ;
- le choix de situations de classe irréalisables ou inadaptées au regard de l'âge des élèves ;
- une prestation « par cœur » qui peut nuire au candidat qui, lorsqu'il perd le fil de sa récitation doit reprendre une phrase déjà dite, rendant la prestation artificielle ;
- une présentation « surjouée » ;
- une présentation qui colle trop au dossier sans mise à distance ;
- des erreurs ou contresens visibles dans le dossier et qui ne sont pas rectifiés par le candidat ; des erreurs persistantes malgré la bienveillance du jury ;
- des choix d'objet à enseigner peu adaptés au regard de l'objectif poursuivi ou de l'âge des élèves ;

- des connaissances théoriques sur le développement de l'enfant qui ne sont pas réinvesties dans la séquence proposée ;
- des présentations figées et des domaines choisis qui ne sont pas suffisamment réinvestis dans la séquence ;
- les différents parcours sont méconnus. En effet, la connaissance des parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé, du parcours citoyen sont indispensables dans l'élaboration de projets interdisciplinaires. Ils définissent la cohérence des projets artistiques vécus par l'élève, et la continuité des compétences et connaissances développées.
- La méconnaissance des partenaires et les actions possibles à mener avec eux (apa, frac...) ;
- Un profit insuffisant de l'espace de stockage disponible sur le support amovible (clé USB ou DVD) pour présenter des supports annexes complémentaires bienvenus (des productions d'élèves, des œuvres supplémentaires, des grilles d'évaluation, ou tout autre document susceptible d'étoffer le dossier)
- Les candidats réservent beaucoup trop l'utilisation du numérique à l'enseignant. Qu'en est-il des activités numériques pour l'élève ? A ce sujet, on a apprécié l'utilisation par certains candidats d'outils d'évaluation numérique comme Socrative ou Kahoot, qui permettent une analyse fine des résultats et qui permettent donc une mise en œuvre d'actions de remédiation ciblées.
- Les candidats ne semblent pas connaître, ou très mal, les différentes théories de l'apprentissage (behaviorisme, cognitivisme, constructivisme...). Il ne suffit pas de citer Piaget, encore faut-il connaître ses expériences et leurs implications.
- En ce qui concerne l'option "éducation musicale" le jury déplore des confusions entre des notions simples, qui trahissent une connaissance superficielle de certains fondamentaux : par exemple, des candidats se permettent des confusions entre rythme, pulsation, tempo et mesure par exemple, ou encore, oublient l'utilisation systématique du métronome lors de séances d'apprentissage de la rythmique. Le jury ne peut tolérer des lacunes de ce type dans un exposé sur l'éducation musicale.
- Globalement, les candidats abordent peu la problématique pourtant fondamentale de la différenciation et la prise en compte des besoins et potentialités diversifiées des élèves.
- Enfin, peu de candidats parviennent à proposer une analyse de l'objet à enseigner et à mettre en relief leur capacité à développer une analyse didactique de l'objet d'enseignement. C'est un marqueur d'excellence lorsque c'est accompli.

II – 1 – 8- Domaine : LVE

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat en français (20 minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (40 minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'entretien avec le jury se déroule :

- **en français pour sa partie relative aux aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation** (20 minutes),
- **dans la langue vivante étrangère** choisie par le candidat au moment de l'inscription **pour sa partie portant sur un élargissement et/ ou un approfondissement dans le domaine considéré** (20 minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance du candidat de la langue et de la culture choisies ainsi que sur sa réflexion sur la mise en œuvre d'une pédagogie des langues étrangères dans le premier degré.

Le **niveau minimum de maîtrise** attendu de la langue vivante **est le niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

CONSEILS AUX CANDIDATS :

Exposé en français :

Le jury recommande aux candidats d'adopter une attitude favorable à la communication : lever les yeux, éviter de lire ses notes, ne pas fixer son regard seulement sur le membre du jury placé au centre. Il convient également d'utiliser un niveau de langue compatible avec la situation d'évaluation et la fonction sollicitée. Le propos doit être clair, avec des termes techniques propres à la didactique et la pédagogie si nécessaire, mais sans recours à un jargon vide de sens. Les expressions familières et courantes telles que « du coup » ou « ça marche », sont à proscrire.

Les candidats veilleront à éviter une présentation académique de telle ou telle théorie sur l'apprentissage des langues vivantes : s'il est pertinent d'appuyer certains choix didactiques et pédagogiques sur des fondements théoriques, ceux-ci ne doivent pas se substituer à une démarche et à une réflexion personnelle du candidat. Il faut aussi se garder d'adopter un ton péremptoire et de donner l'impression au jury que l'on énonce des dogmes ou des vérités incontestables. Le candidat saura convaincre s'il intègre des références théoriques dans son argumentation, pour montrer au jury comment elles ont éclairé ses choix, et s'il démontre comment il les a liées à sa pratique.

Le jury conseille également aux candidats d'intégrer à leur présentation les outils numériques, souvent essentiels, utilisés lors de la séquence décrite ; il est important de préciser les sites des ressources exploitées.

Les candidats devront être attentifs à la conclusion de leur présentation, qui doit ouvrir sur un prolongement possible.

Entretien en français :

Comme dans la présentation, il conviendra d'utiliser un niveau de langue appropriée. Le candidat devra également faire preuve de réceptivité : les questions du jury ne doivent pas être perçues comme des pièges, mais comme des possibilités données au candidat de développer et d'approfondir certains points, ou de corriger certaines erreurs de son exposé.

Il est important que les candidats aient pris connaissances du guide bleu et des recommandations en langues vivantes, et que le contexte académique leur soit familier – prise en compte de la lettre cadre de LCC notamment-. Les fondements des programmes scolaires de langues vivantes, le CECRL et les enjeux de l'approche actionnelle doivent être connus.

Entretien en langue vivante étrangère :

Cette année, les candidats qui se sont présentés avaient tous choisi la langue anglaise, et s'exprimaient dans l'ensemble avec une fluidité satisfaisante. Le jury conseille cependant aux candidats de prêter davantage attention aux aspects phonologiques de la langue dans leur préparation : accentuation des phrases et des mots, réalisation des voyelles brèves et longues, ainsi que des diphtongues.

La connaissance de certaines expressions idiomatiques courante est recommandée, ainsi que celle des principaux « faux-amis ». Le calque de tournures française doit également être évité.

Le jury invite également les candidats à vérifier la correction et l'authenticité de la langue proposée par certains sites internet dont ils tirent leurs supports pédagogiques.

II – 2 Entretien à partir d'un dossier

II - 2.1. Première partie de l'épreuve - Education physique et sportive

La première partie de cette épreuve « permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».

Les sujets portaient sur les quatre champs d'apprentissage des programmes : les jeux et sports collectifs, natation, danse et athlétisme. Les sujets exposent le constat d'un problème à caractère didactique ou pédagogique à partir duquel le candidat doit construire sa réponse. Les sujets précisent le cadre de la réponse attendue (proposition de séance ou d'un ensemble de séances situées dans une séquence).

Elle se compose :

- D'un exposé, d'une durée de **10 mn**, à partir d'un sujet tiré au sort, et traitant d'une APSA au programme de l'école primaire.
- D'un entretien, d'une durée de **20 mn**, dont le questionnement porte, dans un premier temps, sur l'exposé et l'APSA présentée, puis sur des connaissances plus générales de la discipline et de sa place au sein des enseignements à l'école primaire. La pratique personnelle du candidat et les différents types d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer font l'objet d'un questionnement plus élargi.

Si l'exposé du candidat dure moins de 10 mn, le temps non utilisé n'est pas reporté sur celui de l'entretien (20 mn).

L'exposé est noté sur **15 points**, l'entretien sur **25 points**, soit une note globale sur **40 points**. Cette note s'ajoute à celle de la deuxième partie de l'épreuve pour une note totale de **100 points**.

L'EXPOSE:

L'évaluation de cette partie de l'épreuve s'appuie sur les aptitudes du candidat à mettre en relation, pour construire son exposé, trois champs de connaissances (**didactiques, pédagogiques et institutionnelles**) qui s'articuleront autour des items suivants :

- **Clarté et précision** du propos : le jury tient compte du niveau de langue, de la gestion du temps, de la capacité du candidat à problématiser le sujet et annoncer le plan de son exposé.
- **Respect du sujet et pertinence** de la progression, de la séance (ou séquence) présentée, des situations d'apprentissages et de l'évaluation.
Le candidat s'attachera à faire apparaître les compétences et objectifs visés, l'organisation matérielle et pédagogique, le déroulement, les tâches motrices, les variables didactiques, les critères de réussite, le type d'évaluation dans sa présentation. Il pourra proposer des croquis et schémas, si nécessaire.
- **Prise en compte de la sécurité et de la santé** : cet item sera plus largement abordé au cours de l'entretien.
- **Connaissance de la discipline et de la logique interne de l'APSA** : les sujets tirés au sort par les candidats sont représentatifs des activités les plus pratiquées à l'école primaire. Une bonne connaissance des enjeux et ressources liés à l'APSA est souhaitable.
- **L'argumentation** : Il n'est évidemment pas attendu des candidats une pratique experte, mais le fait d'appuyer son argumentation sur des expériences personnelles permet une analyse plus fine.
- **Les liens possibles** : Il est apprécié que le lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les parcours santé et citoyen de l'élève soit établi.
- **Utilisation des outils mis à disposition** : Le tableau mis à disposition n'est pas suffisamment utilisé. Il peut permettre d'illustrer une situation d'apprentissage.

PRESTATION DES CANDIDATS SUR L'EXPOSÉ:

De manière générale, les candidats ont dans l'ensemble préparé cette épreuve. Ils montrent qu'ils ont pris en compte les rapports de jury précédents. Ils ont la volonté de se présenter correctement, de communiquer, et d'utiliser un niveau de langue adapté. Pour la majorité, ils cernent correctement le sujet. Toutefois, attention à la confusion CE2/CM2 à sa lecture qui montre une lecture imprécise et trop rapide du candidat qui interroge le jury.

Généralement, ils assurent une bonne gestion de leur temps. Les temps d'exposé impartis sont respectés, malgré quelques exposés courts (7 minutes). La préparation préalable doit intégrer la durée requise.

Dans la majorité des cas, les exposés proposés par les candidats sont clairs et bien structurés avec une introduction sur l'EPS à l'école qui permet de situer l'APS concernée dans un cadre général. Par contre, l'exposé doit répondre de manière précise aux questions soulevées dans le sujet ce qui n'est pas toujours le cas. Certaines présentations restent parfois superficielles, basées uniquement sur des connaissances théoriques. Elles sont tronquées et ne présentent pas de problématique clairement dégagée concernant les caractéristiques des élèves dans l'APS retenue et les transformations visées. Le lien avec une mise en œuvre concrète est souvent difficile. Une poignée de candidats proposent une séance qui ne répond pas au sujet (le champ d'apprentissage est mal cerné, les activités présentées ne correspondent pas aux objectifs énoncés).

Une introduction dynamique et courte est nécessaire, elle permet d'annoncer un plan et structure la parole du candidat. Il est important qu'elle soit courte, afin de laisser la place à l'exposé des contenus.

La construction de l'exposé doit permettre de manifester une aptitude analytique où les candidats doivent montrer leurs capacités à proposer des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, de réaliser des choix argumentés et non déclaratifs. Ces analyses et ces choix doivent s'appuyer sur la connaissance des documents institutionnels tant sur les activités physiques que sur celles des points de vue des chercheurs ou des pédagogues mais également sur des expériences personnelles en EPS et en pédagogie. Les candidats ne doivent pas hésiter à utiliser des schémas sur feuille ou au tableau pour illustrer leur propos en veillant à ce qu'ils soient suffisamment explicites pour le jury.

Il est demandé aux candidats de mettre en relation leur présentation avec les programmes d'EPS, les liens inter-cycles et des prolongements. Ces relations sont souvent évoquées mais insuffisamment développées. Les programmes et les enjeux de la motricité en cycle 1 sont parfois mal identifiés et mal maîtrisés. Ils doivent remettre l'EPS dans une perspective évolutive et transversale (formation du citoyen, la responsabilité et l'autonomie, la santé) au service de toutes les disciplines et des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture. Les connaissances sur les APSA sont parfois lacunaires que ce soit du point de vue des textes comme celui de la didactique de l'activité et de ses mises en œuvre concrètes. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient spécialistes, mais ils doivent pouvoir utiliser un cadre d'analyse didactique des activités permettant de proposer une réponse cohérente et réaliste dans le cadre de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré. Ils doivent à minima connaître la logique interne des activités et les textes qui régissent la sécurité.

Les meilleurs candidats proposent des situations d'apprentissage intéressantes adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. Elles sont organisées dans une progression cohérente. Les situations sont concrètes et permettent à tous les élèves d'agir dans des modules d'apprentissage suffisamment long pour envisager des apprentissages structurés (un module de 4 séances est court). Ils proposent une situation de référence qui leur permet d'évaluer et de réguler le cas échéant, leur module. Ils identifient clairement les différentes phases du module : phase de découverte, situation de référence, phase d'entraînement ou de structuration, phase de bilan et de réinvestissement. Pour les séances, les compétences et les connaissances visées et l'objectif de l'enseignant sont définis, les tâches comprennent un but précis, une organisation qui permet à tous les élèves d'assumer un rôle et de connaître les critères de réussite. La séance s'inscrit entre un travail en classe en amont et en aval pour préparer les apprentissages, les stabiliser et éventuellement les réinvestir dans d'autres champs disciplinaires. En outre, elles permettent à tous les élèves de réussir en prévoyant des dispositifs de différenciation (variables didactiques) en fonction des potentialités des élèves. Elles tiennent compte du cadre sécuritaire dans lequel elles sont placées, notamment pour les activités à encadrement renforcé comme la natation scolaire. Les meilleurs candidats envisagent la sécurité dans toutes ses dimensions (sécurité active / sécurité passive) incluant le rôle de l'élève. Il reste des candidats pour lesquels les textes concernant les activités à encadrement renforcé sont méconnus.

Les candidats qui ont offert les meilleures prestations ont su nuancer et relativiser leur propos. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes de 2015 dont ils maîtrisent les contenus.

L'ENTRETIEN :

Dans un premier temps, le candidat sera interrogé sur son exposé et la séance ou séquence présentée. Le jury élargira son champ de questionnement en s'appuyant sur les items suivants :

- **Conception et connaissance de l'EPS :** Les textes officiels (programmes, documents d'accompagnement...), les finalités de l'EPS à l'école primaire, la différence entre EPS et Sport, le rôle de l'intervenant extérieur et la place de l'enseignant
- **La sécurité et la santé :** Législation sur les activités à encadrement renforcé, le taux d'encadrement au cours des sorties scolaires, les problématiques du corps et de la santé de l'enfant (développement affectif, cognitif, moteur, social, psychologique).

- **Connaissance d'une autre APSA**, adaptation de l'APSA traitée dans le sujet à **un autre cycle d'apprentissage**.
- **Lien avec les autres disciplines** : Le socle commun de compétence de connaissances et de culture, transversalité des apprentissages, la prise en compte de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.
- **Différenciation et évaluation** : savoir gérer l'hétérogénéité du public scolaire, comment prendre en compte l'élève en difficulté, l'élève handicapé, les différents types d'évaluation et à quels moments.
- Enfin, la question du « **pourquoi fait-on de l'EPS à l'école ?** » peut être abordée au cours de l'entretien. C'est la spécificité de l'EPS qui est ici questionnée.

Le jury rappelle qu'une pratique personnelle peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre les problèmes posés aux élèves et ainsi proposer des réponses adaptées dans le cadre de son enseignement. En l'absence de pratique personnelle, le candidat peut également s'appuyer sur son vécu d'élève pour répondre aux questions posées.

LA PRESTATION DES CANDIDATS SUR L'ENTRETIEN

Pour rappel, le texte de référence prévoit que le candidat ait une maîtrise de l'enseignement de l'EPS et connaisse la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé, la formation du futur citoyen et parmi les activités privilégiées visant le respect des valeurs de la république.

Les entretiens font apparaître des candidats diversement préparés, mettant peu en avant des connaissances personnelles dans des pratiques sportives. Néanmoins, dans de nombreux cas, la préparation repose quand même sur une bonne connaissance des programmes (contenus et horaires) et des textes concernant les activités physiques et sportives (socle, règlementation en termes de sécurité). Les candidats différencient les objectifs demandés en maternelle, des compétences générales à développer à l'élémentaire dans les 4 champs d'apprentissages.

Les questions leur permettent de présenter ce qu'ils savent des pratiques attendues, des enjeux et des programmes de l'EPS. Le jury tient particulièrement compte de la capacité des candidats à faire évoluer leurs réponses en fonction du questionnement qu'il propose. Attention, tout de même, aux réponses stéréotypées sans contenus ni articulations avec le sujet des questions. Il est attendu des candidats une réactivité correcte, c'est à dire éviter de répondre par oui ou par non, qui font preuve de réflexion, de vivacité d'esprit et de la capacité à mobiliser ce qu'ils savent théoriquement pour le réinvestir dans des réponses argumentées. Ces réponses doivent être claires et étayées par des prises de position sur ses choix pédagogiques. Mais trop souvent ils sont passifs et imaginent que l'entretien est destiné à poser des questions difficiles alors qu'il est souvent attendu des réponses simples ou de bon sens.

Le questionnement du jury porte régulièrement sur les connaissances en matière de sécurité et d'encadrement, les réponses des candidats sont parfois confuses. Ils ne font pas ou peu de différence entre un intervenant agréé, un bénévole agréé, un intervenant diplômé. Ils doivent être capable d'expliquer l'organisation d'une activité à encadrement renforcé. Il leur faut connaître les textes officiels précisant l'encadrement des APS. L'enseignement de la natation fait l'objet d'un texte spécifique qu'il faut également connaître notamment celui concernant le certificat d'aisance aquatique et celui de l'attestation scolaire « savoir-nager ».

Si une majorité des candidats met en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, d'autres, en revanche, ne les connaissent pas suffisamment, que ce soit en termes de volume horaire ou de progressivité sur les trois cycles d'apprentissage ce qui est problématique pour le jury.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sujets portant sur la maternelle, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils proposent parfois des situations d'apprentissage qui ne sont pas en adéquation avec les capacités physiologiques et motrices des élèves, avec le développement de l'enfant. D'autres candidats méconnaissent les capacités des enfants et manquent de repères en matière d'évolution de leurs possibilités. Quelques manques ont été relevés sur la conception des grilles d'évaluations et la verbalisation des critères de réussites.

Globalement, les candidats sont en difficultés quand le jury aborde la question de l'évaluation. Ils connaissent de manière théorique, les différents types d'évaluation mais ont des difficultés pour illustrer leurs mises en œuvre. Qu'est-ce que l'on évalue ? Quelles sont les observables ? Quand un élève réussit-il la tâche ? Les réponses des candidats restent floues. L'évaluation sommative a souvent été mentionnée mais les critères de réussite restaient très vagues voire absents.

Le jury a particulièrement apprécié les exposés qui ont montré comment les différentes procédures d'évaluation sont mises en place à tous les niveaux de l'apprentissage.

Enfin, il faudra travailler le sens des liens avec les autres disciplines. Le candidat ne doit pas se contenter de citer les mathématiques ou la maîtrise de la langue mais réfléchir à l'interdisciplinarité et à la transversalité. Certains candidats n'envisagent la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé qu'au travers de la seule activité physique des élèves. Leurs propositions sont trop générales et n'expliquent pas suffisamment les enjeux et la contribution concrète de l'EPS dans l'éducation à la santé, dans toutes ses dimensions. (Définition OMS)

Les candidats en réussite à l'entretien investissent de façon réfléchie l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS et des pratiques sportives scolaires. Leurs connaissances approfondies leur permettent, dans l'entretien, de montrer la connaissance d'autres activités physiques et sportives mais également de traiter divers champs de questionnement que ce soit dans la discipline, dans l'apprentissage, la différenciation ou l'évaluation.

II-2.2. Deuxième partie de l'épreuve - Connaissance du système éducatif

Exposé

Le jury a apprécié :

L'ensemble des candidats débute l'exposé par une présentation des textes (relecture du titre, auteur, date, source).

La majorité des candidats utilise un registre de langage et une syntaxe correctes.

- Une présentation orale claire et structurée
- Un discours non lu et détaché des notes
- Une bonne gestion du temps imparti à l'épreuve
- Une analyse des textes non paraphrasée : des textes mis en regard, qui se complètent ou s'opposent
- Des réponses sans détour aux questions posées

Le jury regrette :

La problématique n'est pas toujours distinctement formulée. Les candidats qui n'ont pas pu en dégager une, se contentent de faire de la paraphrase des textes.

- Des exposés lus
- Une bonne gestion du temps
- Des sujets traités de manière superficielle
- Une redite des textes
- Une exploitation incomplète des textes
- Une incompréhension des textes

Le jury préconise :

Pour l'introduction :

- Présenter chaque texte en le résumant brièvement (une phrase) pour en faire apparaître l'idée essentielle
- Faire ressortir la problématique de la confrontation des textes
- Annoncer clairement la problématique sous forme de question : pour rappel une problématique a pour objectif de transformer un sujet en sujet de discussion. Le jury attend des candidats qu'ils parviennent à en identifier les enjeux et à proposer un angle de réflexion pour l'aborder.
- Annoncer clairement le plan dans l'introduction : premièrement, dans un second temps...

Pour le développement :

- Répondre à la problématique en articulant 2/3 points issus de la confrontation des textes
- En début de chaque partie de l'exposé, annoncer clairement les éléments : « pour répondre à cette question, je propose trois points... »
- Faire référence aux textes en les citant pour justifier les réponses
- Rendre l'exposé plus dynamique en illustrant les réponses par des exemples concrets

Pour la conclusion :

- Reprendre la problématique et y répondre
- Disposer d'un moyen de gérer le temps d'exposé (pas de chronomètre)

Entretien :

Le jury a apprécié :

- Dans l'ensemble, le niveau de connaissances a progressé.
- Des connaissances institutionnelles (socle, programmes, loi du handicap, etc.)
- Des connaissances sur l'école inclusive
- Des connaissances sur le fonctionnement d'une école
- Des connaissances sur le lien entre école et collège
- Des connaissances sur l'organisation hiérarchique

Le jury regrette :

- Ponctuellement, il est étonnant de constater que certains candidats ne connaissent pas les dispositifs relatifs à l'enseignement de la langue corse, les différents conseils, le temps de service de l'enseignant etc.
- Dans l'entretien, emploi des pronoms personnes « nous » et « je » successivement n'est pas toujours le bienvenu
- Le recours à l'outil numérique se situe majoritairement du point de vue de l'élève et de sa capacité à en maîtriser les aspects techniques (pas ou peu de plus-values au service des pratiques pédagogiques).
- Focus sur la Maternelle : enjeux et fondements des apprentissages, contribution au socle commun peu explicites.
- Une connaissance superficielle sur les évaluations voire des erreurs : évaluations nationales, évaluation en maternelle, outils institutionnels, compétences et degré d'acquisition ; certains candidats évoquent encore les notes !
- Mieux distinguer conseil écoles-collège et conseil de cycle 3 ; un CEC ne se limite pas à la liaison CM2-6^{ème} ni même à un conseil de cycle 3 inter-degrés
- Distinguer équipe éducative et ESS

Le jury préconise :

- Des réponses brèves et précises sont attendues : il n'est pas utile de répéter le propos ou de le diluer dans une paraphrase, dans des exemples
- Mieux appréhender la dimension du fonctionnaire dans le métier du professeur des écoles
- Les droits et devoirs du fonctionnaire

II-3. Epreuve orale de langue corse (concours externe public spécial langue corse)

Pour rappel, l'épreuve consiste en un entretien avec le jury à partir d'un document sonore authentique en langue corse, relatif à des faits culturels, patrimoniaux ou historiques (durée de l'épreuve 1 heure ; 30 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien, coefficient 2).

Le jury, composé de l'IA-IPR, l'IEN CCPD, un professeur 2nd degré et un CPC 1^{er} degré, a apprécié :

- Un niveau de langue globalement bon chez la grande majorité des candidats
- Les entretiens mettant en évidence une bonne compréhension, de la pertinence dans le propos et un esprit d'analyse et de synthèse, compétences attendues chez un futur professeur des écoles bilingue
- Les entretiens « vivants » ne cédant pas à la lecture d'un texte préparé mais enrôlant le jury à partir d'une élocution et d'une posture engageantes.
- Une réflexion nourrie autour des enjeux de l'enseignement de la langue corse, parfois à partir de l'expérience et du vécu personnels, laissant entrevoir un réel engagement professionnel en devenir.
- Une connaissance poussée de la morphosyntaxe de la langue corse attestant d'une bonne préparation.

Pour cette épreuve 2021 :

Concours externe spécial : la moyenne obtenue est de 15,6/20

Concours interne spécial : la moyenne obtenue est de 20/20 (un seul candidat)

De manière générale, les candidats présentant le concours spécial langue corse (externe ou interne) doivent se préparer à une épreuve exigeante, tant sur le plan linguistique en langue corse que pour les autres domaines d'enseignement, en particulier les fondamentaux.

Résultats généraux

Postes offerts		
Concours	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus
Externe privé	1	1
3 ^{ème} concours	4	4
2 nd concours interne	1	1
2 nd concours interne spécial langue régionale	1	1
Externe public	27	35
Externe public spécial langue régionale	27	19

Admissibilité					
Concours	Inscrits	Présents	Nombre d'admissibles	Moyenne sur 20 du dernier admissible	Pourcentage de réussite par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites
Privé	71	2	1	8.06	50
3 ^{ème} concours	79	18	13	10.31	72.2
2 nd concours interne	43	7	3	10.18	42.8
2 nd concours interne spécial langue régionale	9	5	1	13.63	20
Public	682	144	63	9.56	43.75
Langue Régionale	91	68	29	8.73	42.64
TOTAL	975	244	110		45

Admission				
Concours	Nombre de postes	Nombre d'admis	Moyenne générale (écrits + oraux) sur 20 du dernier admis	Pourcentage final de réussite par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites
Privé	1	1	10.6	50
3 ^{ème} concours	4	4	14.73	22.2
2 nd concours interne	1	1	15.70	14.3
2 nd concours interne spécial langue régionale	1	1	15.22	20
Public	27	35	13.75	24.3
Langue Régionale	27	19	11.10	28

Barème des épreuves :

Concours externe public, 3 ^{ème} concours et privé. 2 nd concours interne public standard	Admissibilité		Admission	
	Français	Mathématiques	oral 1	oral 2
	40 points	40 points	60 points	100 points

Concours externe public spécial langue régionale et 2 nd concours interne public spécial langue régionale	Admissibilité			Admission		
	Français	Mathématiques	Corse	oral 1	oral 2	Corse
	40 points	40 points	40 points	60 points	100 points	60 points

Résultats par épreuve et par concours.

Concours externe public standard	Admissibilité			Admission			Moyenne générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Maths	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Moyenne oraux	
Moyenne des admissibles	12.32	13.8	13.06	13.78	14.16	14.02	13.70

Concours externe spécial Langue régionale	Admissibilité				Admission				Moyenne Générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Maths	Epreuve écrite de LCC	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Oral LCC	Moyenne Oraux	
Moyenne des admissibles	9.4	11.2	12.09	10.9	11.9	10.73	15.6	12.57	11.8

3 ^{ème} Concours public	Admissibilité			Admission			Moyenne générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Mathématiques	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Moyenne oraux	
Moyenne des admissibles	12.2	14.2	13.2	11.6	11.3	11.45	12

Concours externe privé	Admissibilité			Admission			Moyenne générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Mathématiques	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Moyenne oraux	
Moyenne des admissibles	8.88	7.25	8.06	15	10	11.88	10.6

2 nd concours interne public standard	Admissibilité			Admission			Moyenne générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Maths	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Moyenne oraux	
Moyenne des admissibles	9.6	13.1	11.35	13.9	14.3	14.1	13.2

2 nd concours interne public spécial langue régionale	Admissibilité				Admission				Moyenne générale
	Epreuve écrite Français	Epreuve écrite Maths	Epreuve écrite Corse	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Oral LCC	Moyenne oraux	
Moyenne du candidat admissible	10.75	14.38	15.75	13.6	19.33	11.8	20	16.09	15.22